



## Conseil économique et social

Distr. générale  
16 octobre 2014  
Français  
Original : anglais

---

### Session de fond de 2014

Débat de haut niveau et réunion ministérielle du Forum politique  
de haut niveau sur le développement durable

### Compte rendu analytique de la 32<sup>e</sup> séance

Tenue au Siège, à New York, le 7 juillet 2014, à 15 heures

*Président* : M. Drobnjak (Vice-Président)..... (Croatie)

## Sommaire

Examen ministériel annuel : Atteindre les objectifs du Millénaire pour le  
développement et ouvrir la voie à un programme de développement ambitieux et  
porteur de changement pour l'après-2015, y compris les objectifs de développement  
durable

---

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être rédigées l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un  
mémoire, portées sur un exemplaire du compte rendu et adressées dès que possible au Chef  
du Groupe du contrôle des documents (srcorrections@un.org).

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des  
documents (<http://documents.un.org>).

14-57014X (F)



Merci de recycler



*En l'absence de M. Sajdik (Autriche), M. Drobnyak (Croatie), Vice-Président, assume la présidence.*

*La séance est ouverte à 15 h 15.*

**Examen ministériel annuel : Atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement et ouvrir la voie à un programme de développement ambitieux et porteur de changement pour l'après-2015, y compris les objectifs de développement durable (E/2014/33 et E/2014/61)**

1. **M. Wu Hongbo** (Secrétaire général adjoint au Département des affaires économiques et sociales), présentant le rapport du Secrétaire général sur la façon d'aborder les problèmes actuels et émergents qui se posent pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement en 2015 et pour conserver les acquis du développement à l'avenir (E/2014/61), dit que le rapport aborde le sujet sur la base de trois concepts politiques prioritaires généraux. Le premier consiste à identifier les modérateurs et les catalyseurs du progrès en matière de développement : stratégies nationales de développement rationnelles, institutions publiques fortes, direction efficace à tous les niveaux, cadres politiques favorables et milieu porteur comprenant notamment la paix, la stabilité et le respect des droits de l'homme. Le deuxième concerne le maintien des avantages du développement par un développement inclusif, ce qui exige des transformations structurelles pour conduire à la croissance centrée sur l'emploi, des cadres de politique sociale cohérents tenant compte des inégalités aux niveaux national et international et, surtout, des arrangements institutionnels qui s'attaquent aux causes structurelles de l'exclusion. Le troisième consiste à mesurer les progrès de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) et au-delà, ce qui demande des examens périodiques approfondis, l'utilisation efficace de données volumineuses et le renforcement des capacités des bureaux nationaux de statistique. Le rapport a pour but de contribuer à la réalisation des OMD encore non atteints et d'analyser les liens entre les OMD et le programme de développement pour l'après-2015.

2. **M<sup>me</sup> Fukuda-Parr** (Vice-Présidente du Comité des politiques de développement), présentant le rapport de la seizième session du Comité des politiques de développement (E/2014/33), déclare que les débats sur le programme de développement pour l'après-2015

n'ont pas accordé l'attention voulue aux questions de gouvernance mondiale et aux règles générales nécessaires au soutien du développement durable. La coopération internationale en matière de développement est beaucoup plus importante que l'assistance technique ou financière. Elle devrait porter explicitement sur l'élaboration de politiques mondiales et sur les normes et les règles qui façonnent l'environnement dans lequel intervient le développement durable.

3. Malheureusement, la coopération requise entre gouvernements pour assurer l'efficacité de la gouvernance mondiale ne fonctionne pas aussi bien qu'elle le devrait. Les mécanismes du marché sont incapables de fournir des biens publics qui augmentent autant que possible le bien-être mondial, comme en témoignent la volatilité des marchés de capitaux due à l'absence de règlements financiers, à l'insuffisance des efforts déployés pour mettre au point des technologies répondant aux besoins des pauvres et à l'absence d'un mécanisme international de règlement de la dette. Les asymétries sérieuses du processus décisionnel mondial laissent peu de possibilité aux pays en développement de se faire entendre et sont à l'origine d'accords commerciaux internationaux qui répondent aux besoins de la production, des affaires et des grandes économies mais ne tiennent nullement compte de la mobilité de la main-d'œuvre. La pauvreté, tout comme le pouvoir économique, se perpétue naturellement, ce qui ne sert qu'à renforcer les inégalités entre les personnes et les États. Les règles générales qui prévalent dans les pays plus développés ne fonctionnent pas nécessairement dans les pays en développement et ne réussissent pas à offrir un espace politique suffisant aux pays en développement qui ont choisi de réduire les inégalités par le biais d'une intégration stratégique dans l'économie mondiale. Ainsi, les accords bilatéraux d'investissement comprennent souvent des mécanismes de compensation qui limitent la capacité des pays en développement à réguler la volatilité des flux de capitaux ou à élever les normes sociales et environnementales.

4. Des réformes sont nécessaires pour gérer l'interdépendance mondiale toujours plus grande, réduire les inégalités de chance entre les personnes et les pays et soutenir une croissance économique inclusive compatible avec des normes sociales et environnementales. Le rapport énonce cinq principes fondamentaux pour donner une orientation à ces

réformes. Le premier est le principe des responsabilités communes mais différenciées et des capacités respectives qui reconnaît les différences dans les responsabilités historiques concernant les problèmes existants et les disparités dans les capacités financières et techniques. Le deuxième est le principe de subsidiarité selon lequel les problèmes doivent être abordés au niveau le plus bas possible. Le troisième est le principe d'inclusion, de transparence et d'obligation redditionnelle, qui doivent toutes être améliorées afin d'assurer la légitimité et l'efficacité des institutions de gouvernance mondiale. Le quatrième est le principe de cohérence qui exige des approches d'ensemble pour garantir que les mesures prises en vertu d'une règle n'en violent pas d'autres ou ne les affaiblissent pas. Le cinquième est le principe de souveraineté responsable qui signifie que les gouvernements nationaux doivent s'élever au-dessus d'intérêts nationaux étroitement définis et coopérer à la création de conditions mondiales propices à la réalisation des droits et des libertés internationalement reconnus.

5. Le Comité prie le Conseil de prendre la direction des réformes de la gouvernance mondiale sur la base de ces cinq principes, dans l'accomplissement de son mandat au titre de la Charte des Nations Unies et afin de la placer au centre des débats sur le développement. Les efforts de coordination du Conseil doivent également comprendre un mécanisme efficace de suivi et de responsabilité qui englobe tous les partenaires, notamment les pays développés et en développement, le secteur privé, les organisations non gouvernementales (ONG) et les organisations multilatérales. De plus, la consolidation par le Conseil de son rôle de chef de file dans la promotion du développement durable aiderait l'Organisation des Nations Unies à renforcer sa position en matière de gouvernance mondiale et à conserver sa prééminence historique pour définir et traiter les problèmes de développement.

6. **M. Llorenty Solíz** (État plurinational de Bolivie), prenant la parole au nom du Groupe des 77 et de la Chine, dit que le Groupe s'est fortement engagé pour veiller à ce que le forum politique de haut niveau sur le développement durable ajoute de la valeur à l'intégration des trois dimensions du développement durable conformément à son mandat, aux résultats de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio+20) et aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale. Les sessions du forum sur le

suivi et la mise en œuvre des engagements et des objectifs en matière de développement durable, qui devraient commencer en 2016, devront se concentrer en particulier sur l'élimination de la pauvreté, intrinsèquement liée au développement durable. Le Groupe souligne la nécessité d'une approche du programme de développement pour l'après-2015 cohérente et propice à l'établissement de synergies, celui-ci recherchant un ensemble unique d'objectifs universels tout en tenant compte du principe des responsabilités communes mais différenciées. Le Groupe réitère également qu'il est décidé à honorer l'engagement du document final de la Conférence Rio+20, soit renforcer l'interface science-politique en mettant l'accent sur le renforcement des capacités des pays en développement afin de leur permettre d'exercer leur propre contrôle et de procéder à leurs évaluations.

7. Le Groupe se félicite du Prototype de rapport sur le développement durable mondial, mais estime qu'il devrait davantage tenir compte des différences dans les capacités nationales et les priorités politiques et il a soumis un projet de décision au forum de haut niveau pour inscrire l'examen du champ d'application et de la méthodologie de ce rapport à l'ordre du jour de sa prochaine session qui se tiendra sous les auspices du Conseil. Il attend aussi avec intérêt les recommandations qui pourraient se dégager des dialogues structurés menés à l'Assemblée générale au sujet d'un mécanisme propre à faciliter le développement, le transfert et la diffusion de technologies propres et respectueuses de l'environnement, conformément à la résolution 68/210 de l'Assemblée générale.

8. Le Groupe reconnaît le rôle capital que la science et la technologie peuvent jouer pour relever les défis mondiaux tels que l'élimination de la pauvreté, la sécurité alimentaire, la lutte contre les maladies, l'amélioration de l'éducation, la protection de l'environnement, l'accélération du rythme de la diversification économique et l'amélioration de la productivité et de la compétitivité. Il reconnaît également les contributions que pourraient faire les commissions économiques régionales au programme de développement pour l'après-2015 dans le cadre de réunions annuelles rassemblant toutes les parties prenantes concernées. Fermement convaincu de la nécessité de promouvoir un régime commercial multilatéral ouvert, fondé sur des règles, non

discriminatoires et équitables, il souhaite souligner le rôle du système de développement des Nations Unies pour assurer la coordination au niveau mondial afin de réduire la volatilité et les risques macroéconomiques. Cette coordination – à la fois au sein du système des Nations Unies et avec les institutions financières internationales concernées – aiderait à garantir la cohérence du programme de développement pour l'après-2015. L'allocation des ressources pour la mise en œuvre du nouveau programme devra tenir compte des besoins des pays se trouvant dans des situations particulières, notamment les pays africains, les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral, les petits États insulaires en développement et les pays sortant d'un conflit et vulnérables, ainsi que des problèmes particuliers des pays à revenu moyen.

9. La communauté internationale doit défendre l'engagement du document final de la Conférence Rio+20 d'éliminer les obstacles à la pleine réalisation du droit à l'autodétermination des peuples vivant sous occupation coloniale et étrangère. Le Groupe des 77 et la Chine renouvelle son appui à la pleine participation de l'État palestinien au forum de haut niveau. Il réaffirme aussi la place importante que doivent occuper les enfants et les jeunes dans le programme de développement pour l'après-2015 et encourage les jeunes à participer aux processus décisionnels dans le cadre de mécanismes tels que le forum du Conseil pour la jeunesse. Il souligne l'importance de la troisième Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement, qui doit se tenir en septembre, et celle du suivi de la mise en œuvre de ses résultats. Le Groupe des 77 et la Chine attend avec intérêt l'adoption, par le forum, d'une déclaration politique détaillée tenant compte des préoccupations de tous les pays.

10. **M<sup>me</sup> Sánchez Oviedo** (Costa Rica), intervenant au nom de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes (CELAC), dit que, dans une période de transition, il est important d'exercer ses activités de manière transparente, inclusive et cohérente tenant compte des mandats figurant dans le document final de la Conférence Rio+20 et des résolutions 68/1 et 67/290 de l'Assemblée générale. Mais il est également important que le forum de haut niveau devienne un lieu d'échanges dynamique doté d'un programme orienté vers l'action qui aborde les problèmes émergents du développement durable. Il faudra renforcer la coopération entre le forum, les commissions régionales

et les autres instances régionales concernées. Les objectifs de développement durable doivent tenir compte des différences dans les situations nationales, les capacités, les niveaux de développement et les priorités nationales. À cette fin, il y aura lieu de renforcer la coopération internationale dans les domaines de la finance, de la dette, du commerce, du transfert de technologie, de l'innovation, de l'entrepreneuriat et du renforcement des capacités.

11. Les États membres de la CELAC appuient les recommandations du Comité des politiques de développement et conviennent qu'il est important de réformer et renforcer la gouvernance mondiale de manière à laisser un espace politique suffisant pour permettre aux gouvernements nationaux de promouvoir le développement de leurs sociétés et la réduction des inégalités. Ils s'associent également à l'appel du Comité en faveur de l'établissement de mécanismes de mise en œuvre et de suivi des progrès accomplis dans le domaine de la coopération internationale en matière de fiscalité. À cet égard, il faudra renforcer le rôle du Comité d'experts sur la coopération internationale pour les questions fiscales et convertir ce comité en un organe subsidiaire intergouvernemental du Conseil. Il serait également important de promouvoir une convention internationale contre l'évasion et la fraude fiscales. Les États membres de la CELAC s'intéressent vivement à la création d'un partenariat véritablement mondial pour le financement du développement et faisant fond sur le Consensus de Monterrey, le Déclaration de Doha et le document final de la Conférence Rio+20. Ils appuient la création d'un mécanisme institutionnel régulier de règlement de la dette en vue de dégager des ressources pour le développement et ils souhaitent que cette question soit placée au centre du dialogue annuel du Conseil avec les institutions financières internationales. L'échéance du calendrier des OMD se rapprochant, les États membres de la CELAC sont déterminés à poursuivre leur travail au sein du Groupe de travail ouvert sur les objectifs de développement durable.

12. Les États membres de la CELAC estiment que le forum devrait consacrer suffisamment de temps à l'examen des problèmes de développement durable auxquels sont confrontés les pays en développement, notamment les plus vulnérables, en particulier les pays les moins avancés, les petits États insulaires en développement et les pays en développement sans littoral et à celui des problèmes particuliers des pays à

revenu moyen. Ils se félicitent du dialogue avec le Président du cadre décennal de programmes sur les modes de consommation et de production durables qui a eu lieu en juin. La CELAC renouvelle son engagement en faveur de l'établissement d'un mécanisme de facilitation du développement, du transfert et de la diffusion de technologies propres et respectueuses de l'environnement. Elle attend avec intérêt les examens réguliers qui doivent être menés par le forum de haut niveau sous les auspices du Conseil à partir de 2016 sur le suivi et la mise en œuvre des engagements en matière de développement durable.

13. **M<sup>me</sup> Rodrigues-Birkett** (Guyana), intervenant au nom de la Communauté des Caraïbes (CARICOM), dit que ses États membres sont sur la voie de la réalisation de la plupart des OMD, en particulier en ce qui concerne l'élimination de la faim et de la pauvreté, l'éducation, la santé et l'égalité des sexes et qu'ils espèrent collaborer avec la communauté internationale pour mettre au point un nouveau programme permettant d'accomplir encore plus de progrès. Elle tient à mettre en évidence cinq aspects de l'examen ministériel annuel. Le premier porte sur les problèmes persistants du programme inachevé. Il est important de faire en sorte que les réussites notables enregistrées dans quelques domaines ne masquent pas les progrès inégaux accomplis dans d'autres. Le programme de développement pour l'après-2015 doit comporter une réponse énergétique à la pauvreté, l'inégalité et l'exclusion, de même que des mesures ambitieuses pour lutter contre les changements climatiques mises en œuvre non pas sur la base d'une approche zéro mais conformément au principe des responsabilités communes mais différenciées et dans l'esprit d'un objectif commun et de partenariat. Soulignant que la situation des jeunes préoccupe de plus en plus la Communauté des Caraïbes, elle prie instamment le Conseil de poursuivre ses activités de sensibilisation par l'intermédiaire de son forum pour la jeunesse.

14. Le deuxième aspect donne une dernière impulsion vigoureuse aux OMD et facilite un passage sans heurt aux objectifs de développement durable. Le troisième aspect est le rôle important de l'évaluation et de l'utilisation des données. Elle souhaite que les données produites dans sa région soient plus largement utilisées par l'Organisation des Nations Unies et les autres partenaires au développement; elle souligne aussi la nécessité de disposer d'outils de mesure du

développement plus précis que le PIB per capita qui ne tient pas compte des vulnérabilités spécifiques des petits pays ayant besoin de ressources à des conditions préférentielles. Le quatrième aspect concerne la mise à disposition de moyens de mise en œuvre. M<sup>me</sup> Rodrigues-Birkett demande l'instauration d'un dialogue plus mûr entre les parties prenantes afin de garantir de meilleures pratiques, des schémas et des modèles qui soient valables pour des pays dans des situations différentes et elle souligne que le financement doit rester au cœur des débats de fond. Le cinquième aspect consiste à améliorer le suivi et l'obligation redditionnelle. Un processus efficace de mise en œuvre et d'examen, s'appuyant sur les travaux de l'examen ministériel annuel, serait d'importance cruciale à cette fin.

15. Elle se félicite de l'accent mis dans le Rapport sur le développement durable mondial sur le renforcement de l'interface science-politique, l'intégration des trois dimensions du développement et le suivi et l'examen des progrès par tous les pays. La Communauté des Caraïbes relève avec satisfaction la création du forum politique de haut niveau qui donnera un nouvel élan vital aux infrastructures institutionnelles de développement durable grâce à la promotion de synergies et à la complémentarité des organismes et processus intergouvernementaux. Entre-temps, le problème prioritaire sera de rendre irréversibles les progrès accomplis dans la réalisation des OMD tout en mettant en place un mécanisme permettant de poursuivre les efforts pour parvenir au développement durable.

16. **M. Dačić** (Serbie) dit qu'un milliard de personnes continue à souffrir de l'extrême pauvreté du fait du développement inégal des 15 dernières années. Pendant la première moitié de cette période, son pays a réussi à réduire de moitié son taux de pauvreté et a enregistré une baisse de la mortalité maternelle et infantile et une augmentation des taux d'achèvement de la scolarité obligatoire. Malheureusement, la crise financière mondiale de 2008 a eu pour conséquence une augmentation du chômage et de la pauvreté avec des disparités notables entre les populations urbaines et rurales. La Serbie, pays à revenu moyen, a également accueilli plus de réfugiés qu'aucun autre pays d'Europe. Elle s'inquiète en particulier du nombre de personnes du Kosovo et de Metohija déplacées à l'intérieur du pays et de la décision prématurée prise en avril 2014 par le Haut-commissariat des Nations Unies

pour les réfugiés (HCR) de mettre fin au statut de réfugiés pour les personnes provenant de Croatie déplacées dans les années 90.

17. Le développement durable a été défini comme une forme de développement susceptible de répondre aux besoins d'aujourd'hui sans compromettre la capacité des générations futures à satisfaire les leurs. Cette définition est particulièrement pertinente lorsqu'il s'agit des changements climatiques qui, au cours des 200 dernières années, ont multiplié pratiquement par 30 le nombre de catastrophes naturelles par décennie en Europe du Sud-est. Dans son pays, les inondations et les glissements de terrain sans précédent du mois de mai ont fait de nombreuses victimes, endommagé les infrastructures et causé des pertes sérieuses de terres agricoles et de bétail. Son gouvernement n'aurait pas été en mesure d'aider tous ceux qui en avaient besoin sans la générosité de l'aide bilatérale et le soutien des Nations Unies. Il remercie la Conférence internationale des donateurs, qui doit se tenir à Bruxelles le 16 juillet 2014 à l'invitation de la Commission européenne, de la France et de la Slovénie pour évaluer les dommages récents causés par les inondations en Serbie et Bosnie-Herzégovine.

18. **M. Valentini** (Saint-Marin) dit que les progrès inégaux accomplis dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement sont attribuables en partie à la crise économique et à une augmentation des politiques protectionnistes égocentriques contraires à l'esprit même de ces objectifs. Des échanges plus soutenus entre cultures et religions différentes seraient efficaces pour faire face aux inégalités résultant souvent de la mondialisation de l'économie. Le programme de développement pour l'après-2015 devrait donc mettre en avant la paix et le respect des droits de l'homme ainsi qu'une approche propre à intégrer les trois dimensions du développement durable de façon équilibrée. La pertinence de toute mesure visant le développement doit être évaluée en fonction de la question de savoir si elle a pour résultat un plus grand respect de l'individu, de sa liberté d'expression et de croyances et de la famille, pilier fondamental de la société.

19. Une intervention collective de la communauté internationale tout entière est indispensable pour résoudre les problèmes auxquels elle est confrontée et elle doit être vue comme une forme de solidarité plutôt que comme une limite de la souveraineté. Chaque État doit s'acquitter de son obligation première de protéger

sa population et de garantir à ses citoyens des conditions propices à leur dignité et à leur prospérité. Saint-Marin est prêt à coopérer avec tous les pays pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement et formuler un programme de développement universel et transparent pour l'après-2015 qui puisse effectivement être mis en œuvre.

20. **M<sup>me</sup> Girardin** (France) dit que la création du forum politique de haut niveau sera la pierre angulaire de la mise en œuvre des dimensions sociale, économique et environnementale du programme de développement pour l'après-2015. La nécessité d'intégrer ces trois dimensions est particulièrement évidente en Afrique où les changements climatiques menacent d'annuler trois décennies de lutte contre la malnutrition. Le financement du développement doit éviter les projets énergétiques polluants et les projets d'infrastructure ne tenant pas compte des changements climatiques. Son pays est sur le point d'adopter sa première loi sur la politique en matière de développement et de solidarité internationale en vue d'intégrer le développement durable dans sa politique globale de développement.

21. Le forum politique de haut niveau sera un espace important de discussion mais il doit aussi être en mesure de traduire ses recommandations en action. Le Rapport sur le développement durable mondial pourrait avoir une fonction importante de synthèse des différentes approches pour aider les décideurs. Son pays prévoit organiser un forum au début de 2015 pour rassembler toutes les diverses parties prenantes en vue de la préparation des grandes échéances de l'année à venir, notamment la vingt et unième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques qui se tiendra à Paris. Une couverture sanitaire universelle, un système de protection financière et l'intégration de l'égalité femmes/hommes et de l'approche sexospécifique dans les politiques de développement doivent être prioritaires. La culture est également un élément crucial du développement humain et ne devra pas être négligée lorsque le forum de haut niveau entamera ses discussions sur l'avenir du développement durable.

22. **M. Phuangketkeow** (Thaïlande) déclare qu'il est important d'assurer la continuité dans le passage des OMD aux objectifs de développement durable et que ceux-ci portent sur les problèmes nouveaux. Son pays a été l'hôte de deux consultations régionales sur le

développement durable mettant en évidence les thèmes de l'élimination de la pauvreté, de la réduction des inégalités et de la croissance inclusive. Les objectifs de développement durable devraient comprendre une approche au développement centrée sur la personne qui ait une incidence sur les conditions de vie sur le terrain et une approche fondée sur les droits afin de garantir que les groupes vulnérables ne sont pas laissés de côté. À cet égard, son pays est fermement en faveur de l'inclusion d'une couverture sanitaire universelle dans le programme de développement pour l'après-2015. Le partenariat aux niveaux régional et mondial devrait se développer dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation, comme dans ceux des ressources financières et du renforcement des capacités.

23. Il n'y a pas de solution unique aux problèmes de développement. Tout doit être fait pour améliorer les capacités nationales afin de renforcer les institutions de bonne gouvernance et de suivre les progrès sur la base d'indicateurs mesurables comprenant des données désagrégées afin de garantir la prise en compte des groupes vulnérables. La réduction des risques de catastrophe n'est pas une fin en soi; elle doit aussi être considérée comme une question de développement. À cet égard, son pays a récemment accueilli la sixième Conférence ministérielle asiatique sur la réduction des risques de catastrophe dans une tentative de l'intégrer dans les plans de développement économique. Enfin, il ne peut y avoir de développement sans la paix, la sécurité, la démocratie et le respect des droits de l'homme. Nonobstant des changements politiques récents, son pays reste pleinement attaché à la démocratie et à l'état de droit et il a adopté une feuille de route comprenant la réconciliation nationale, des réformes politiques et la tenue d'élections générales. Il demande l'appui et la compréhension de la communauté internationale au moment où son pays revient à une démocratie véritable et durable.

24. **M<sup>me</sup> Molewa** (Afrique du Sud) dit que, malgré sa croissance économique remarquable pendant la dernière décennie, les efforts de l'Afrique pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement ont été entravés par les crises économique et financière en cours et la diminution de l'aide publique au développement. L'Afrique du Sud demande donc la conclusion rapide des négociations de Doha afin de promouvoir un système commercial international plus juste et plus équitable. Le

programme de développement pour l'après-2015 doit mettre l'accent sur l'élimination de la pauvreté et le développement durable inclusif. Au lieu de reléguer à l'arrière-plan les engagements visant à réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement, il devrait mettre à profit leurs points forts et faciliter l'intégration des trois dimensions du développement durable. L'Afrique du Sud exhorte la communauté internationale à redoubler d'efforts pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement.

25. Le programme de développement pour l'après-2015 doit intégrer le principe des responsabilités communes mais différenciées, chaque pays définissant la voie qu'il entend suivre pour parvenir au développement durable en fonction de sa situation et de ses priorités. Il conviendrait d'adopter une approche multidimensionnelle et intersectorielle de l'élimination de la pauvreté, de l'inégalité et de la création d'emplois. L'égalité des sexes et le respect des droits des femmes seront d'importance capitale pour traiter les objectifs du Millénaire pour le développement encore non atteints et accélérer le développement mondial après 2015.

26. Les objectifs et les cibles du développement durable devraient être complétés par un certain nombre de mesures pour parvenir à « L'avenir que nous voulons ». Le débat actuel sur les objectifs de développement durable et sur le programme de développement pour l'après-2015 ne devrait pas empêcher ou préjuger les négociations multilatérales en cours; il ne devrait pas non plus y avoir de tentative de renégociation des objectifs déjà convenus dans plusieurs accords multilatéraux. La poursuite de l'aide mondiale au développement devrait garantir la réalisation des objectifs et donner aussi les moyens de les mettre en œuvre, notamment le transfert de technologie et de compétences. Les résultats de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement doivent être garants de l'exécution des engagements passés et susciter de nouvelles promesses de dons qui rendront possible le développement durable.

27. Consciente des liens qui existent entre la base des ressources naturelles et les services écologiques qu'elle fournit, d'une part, et le développement durable, social et économique, d'autre part, l'Afrique du Sud se félicite des efforts déployés pendant le forum politique de haut niveau pour surmonter les démarches séparées et promouvoir l'intégration. Le Conseil économique et

social aura un rôle essentiel à jouer pour dégager le consensus nécessaire au sujet des stratégies de réalisation des OMD, et les discussions menées pendant le forum politique de haut niveau prépareront le terrain pour les délibérations de la soixante-neuvième session de l'Assemblée générale.

28. **M. Potočník** (Observateur de l'Union européenne), prenant la parole en sa qualité de Commissaire européen pour l'environnement et au nom de l'Union européenne et de ses États membres, dit qu'il est essentiel d'intégrer le principe d'universalité et d'équilibrer les trois piliers du développement durable dans le nouveau programme. Le rapport du Comité intergouvernemental d'experts sur le financement du développement durable, les préparations de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement et le rapport du Groupe de personnalités de haut niveau sur le programme de développement pour l'après-2015 apporteront tous des contributions d'importance capitale au rapport de synthèse que devra présenter le Secrétaire général avant la fin de l'année. Une participation substantielle des parties prenantes et la mobilisation des populations seront essentielles pour le forum politique de haut niveau et pendant la période précédant le sommet de septembre 2015.

29. Pour garantir l'efficacité du programme de développement pour l'après-2015, un cadre rigoureux de contrôle et de responsabilisation sera nécessaire et devra prendre en compte les enseignements tirés et les meilleures pratiques des objectifs du Millénaire pour le développement et au-delà. L'Union européenne voudrait un système des Nations Unies plus cohérent et efficace et, à cet égard, le forum politique de haut niveau pourrait faire progresser le programme de développement durable en donnant une direction politique et en réalisant un examen courageux et efficace des engagements collectifs.

30. Pour atteindre ses objectifs, le programme de développement pour l'après-2015 devrait garantir des conditions de vie élémentaires, promouvoir des facteurs de croissance inclusive et durable, assurer l'utilisation, la gestion et la protection durables des ressources naturelles et des services écosystémiques qu'elles offrent et promouvoir tous les droits de l'homme, la justice, l'égalité et l'équité, la bonne gouvernance, l'état de droit et des sociétés pacifiques. Le programme devrait renforcer l'engagement pris par la communauté internationale d'éliminer la pauvreté et

de parvenir au développement durable et établir un cadre unique détaillé et cohérent pour obtenir effectivement des résultats à tous les niveaux. Les États membres de l'Union européenne sont prêts à aider à assurer une transformation réelle des objectifs et des cibles, des politiques et des interventions.

31. **M. Sveinsson** (Islande) déclare que les problèmes de désertification, de dégradation des terres et de sécheresse n'ont pas reçu suffisamment d'attention dans le contexte des objectifs de développement durable et du programme de développement pour l'après-2015. L'Islande encourage vivement la communauté internationale à soutenir l'inclusion de la réalisation d'un monde sans dégradation des terres dans le programme de développement pour l'après-2015. Une superficie égale ou supérieure à celle des terres perdues devrait être régénérée ou remise en état.

32. Il faut que chaque pays mette en place des politiques claires de gestion rationnelle des terres pour parvenir à ce qu'il n'y ait plus de dégradation et la gestion rationnelle des terres devrait être une des cibles de l'objectif visant à mettre un terme à la faim, à améliorer la nutrition et à promouvoir l'agriculture durable. L'expérience a montré qu'un système de gestion responsabilisant ceux qui sont le plus proches de la terre donnait de bons résultats. La terre et le sol ne peuvent plus être exclus de la lutte contre la faim. Sans une gestion rationnelle des terres, il serait impossible de combattre la pauvreté, de nourrir la population du monde, de protéger sa biodiversité et de s'adapter aux changements climatiques.

33. **M. Haavisto** (Finlande) dit que le développement durable ne peut être dissocié de l'élimination de la pauvreté. Les besoins de tous les groupes de la société doivent être pris en considération dans l'élaboration du programme de développement pour l'après-2015. Ce programme doit souscrire à une approche du développement fondée sur les droits de l'homme, comprenant un examen minutieux des objectifs et la définition et la promotion du développement. Les principes de non-discrimination et d'égalité doivent être mis en évidence dans tout le programme pour l'après-2015. Lors de sa préparation, la Finlande a mis l'accent sur l'établissement de sociétés pacifiques, un des aspects du Dialogue international sur la construction de la paix et le renforcement de l'État qu'elle a coprésidé.

34. Il faut que la santé et les droits sexuels et génésiques soient mis en évidence dans le nouveau programme tout comme les préoccupations environnementales, en particulier l'accès à l'eau et à l'assainissement. Alors que les pays développés doivent continuer à honorer leurs engagements en matière d'APD, tous les moyens de financement devraient être exploités pour parvenir au développement durable et à l'élimination de la pauvreté. L'aide publique au développement restera substantielle bien que sa part diminue dans la structure globale du financement du développement. En même temps, la communauté internationale doit améliorer l'efficacité de la coopération et promouvoir un milieu plus favorable au développement.

35. Le rapport attendu du Comité intergouvernemental d'experts sur le financement du développement durable devrait substantiellement contribuer à la mise au point d'un cadre de financement global et intégré qui aiderait à mettre en œuvre le programme de développement pour l'après-2015. Cependant, la valeur réelle du rapport ne sera manifeste qu'une fois lancé le processus de mise en œuvre. Ce processus devrait aboutir à l'intégration du développement durable dans les politiques et les priorités nationales et à l'intégration de son financement dans les politiques économiques et les budgets nationaux, en mettant particulièrement l'accent sur la cohérence de ces politiques. Bien que l'étendue des problèmes actuels exige un engagement à l'échelle mondiale, en définitive c'est aux gouvernements nationaux qu'incombe la responsabilité de mettre en œuvre des politiques spécifiques à leurs pays.

36. **M. Semodji** (Togo) dit que la communauté internationale ne peut plus sacrifier les générations futures à son propre confort. Un changement de comportement s'impose. Alors que le continent africain a enregistré une croissance économique considérable, les économies des pays développés doivent rebondir plus vigoureusement pour atténuer le risque de déstabilisation de l'économie mondiale. Un changement de comportement signifierait une répartition plus équitable des responsabilités au niveau de la coopération en faveur du développement mondial.

37. Les pays africains connaissent toujours une très grande pauvreté ainsi qu'un chômage et un sous-emploi persistants. Pour relever ces défis, le Togo a mis au point une stratégie nationale de croissance accélérée et de promotion de l'emploi; il a aussi

formulé une stratégie nationale de développement durable qui tient compte des trois piliers sur lesquels il repose. Il a également élaboré un plan national de consommation et de production durables.

38. Avec le Belize, le Togo a été sélectionné pour élaborer un programme pilote de renforcement des capacités dans le contexte du programme de développement pour l'après-2015. Le Togo se félicite des efforts du Département des affaires économiques et sociales à l'appui de l'élaboration de ce programme. Il se félicite également de la décision du Secrétaire général de l'inclure parmi les pays chargés de mener des consultations nationales et des évaluations approfondies sur les problèmes émergents dans le cadre du processus de 2015.

39. Outre le fait qu'il appuie la position de l'Afrique et celle du Groupe des 77 et de la Chine en ce qui concerne les objectifs de développement durable, le Togo est tout à fait conscient que la paix et la sécurité sont une condition *sine qua non* du développement en Afrique. Son gouvernement est si préoccupé par ces problèmes qu'il a offert d'accueillir une conférence internationale sur la sécurité maritime. La sécurité est également un problème crucial pour les États fragiles et touchés par un conflit du Groupe des 7+ (g7+), qui espèrent que le renforcement de l'État, la construction de la paix et la bonne gouvernance figureront au nombre des objectifs de développement durable. Tous ces objectifs sont atteignables si la communauté internationale décide de changer de comportement, de transformer ses institutions et de définir clairement l'avenir que ses dirigeants veulent pour leur pays. Le Togo lance un appel à ses partenaires pour qu'ils lui apportent l'appui technique et financier nécessaire dans l'élaboration d'une stratégie intégrant des valeurs éthiques et culturelles fondées sur les droits de l'homme et la gouvernance.

40. **M. Korodi** (Roumanie) dit que les objectifs de développement durable doivent favoriser le développement économique et social de tous, tout en tenant compte de la viabilité de l'environnement. Ils doivent également refléter la responsabilité de parvenir au développement durable que partagent tous les États. Des interventions concrètes sur le terrain sont nécessaires pour faire face à des objectifs et des problèmes tels que la désertification, la sécheresse, la dégradation des terres et la perte de biodiversité. La Roumanie a adopté sa propre stratégie nationale relative aux changements climatiques en 2013 et elle

est en train d'élaborer un plan d'action national de croissance verte prescrivant que 5 % des achats publics doivent respecter des normes d'achat écologique. Pays sujet aux catastrophes naturelles, la Roumanie a compris l'importance du renforcement de la résilience aux catastrophes et elle a mis au point des politiques et prévu des investissements visant la gestion des ressources naturelles nationales. Ainsi, un système régional intégré d'approvisionnement en eau et de gestion des eaux usées a été créé pour fournir à la population locale et à d'autres clients des services conformes aux normes de qualité et à des prix abordables.

41. La Roumanie est fière de son rôle actif dans le processus conduisant au programme de développement pour l'après-2015. Elle est, par exemple, membre du Groupe de travail ouvert sur les objectifs de développement durable et elle a été Vice-Présidente du Bureau de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement. Son engagement correspond à sa conception selon laquelle le débat sur le programme de développement durable, et la répartition équitable des responsabilités en matière de gestion des relations humaines devrait l'être à la planète et à son écosystème. Sinon, l'élimination de la pauvreté et la promotion du développement humain universel seraient impossibles.

42. **M. Kapeya** (Zambie) dit que la Zambie a atteint les objectifs 2 et 6 du Millénaire pour le développement et accompli des progrès remarquables en ce qui concerne les objectifs 4 et 5 mais il est peu probable qu'elle réalise leurs cibles d'ici à 2015. La communauté internationale doit aider les pays les moins avancés et les pays en développement sans littoral pour accélérer leurs progrès.

43. Le programme de développement pour l'après-2015 doit garantir une aide au développement efficace et effective, ainsi qu'une amélioration des capacités et des compétences technologiques. L'aide publique au développement fournie en temps utile, prévisible, fiable et équitablement répartie est importante pour le développement et pour assurer la répartition équitable des ressources, en particulier pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement.

44. Le programme doit également comprendre l'élimination de la pauvreté et de la faim et la

réalisation du plein emploi productif et d'un travail décent pour tous. Il doit intégrer les dimensions économiques et sociales et établir un équilibre entre la réglementation de l'environnement et l'atténuation des effets des changements climatiques. Un développement équitable et durable exige une approche globale centrée sur les populations les plus vulnérables et marginalisées. On ne saurait trop insister sur la contribution de l'état de droit aux niveaux national et international, pas plus que sur la nécessité d'un engagement plus fort et d'une amélioration des moyens de mise en œuvre.

45. La Zambie compte sur l'introduction, par le Groupe de travail ouvert sur les objectifs de développement durable, d'un cadre unique et d'un ensemble d'objectifs universels et applicables à tous les États, tout en tenant compte des situations nationales diverses et en respectant les politiques et priorités nationales. La communauté internationale doit obtenir la volonté politique nécessaire pour donner des orientations sur les mesures de fond à prendre afin d'assurer le suivi de la mise en œuvre des initiatives concernant le développement durable et l'élimination de la pauvreté. Le nouveau programme est prêt à améliorer le développement économique, le bien-être social et l'environnement et à utiliser toute la gamme et la puissance des processus et mécanismes mondiaux de développement durable.

46. **M. Mzee** (République-Unie de Tanzanie) dit que son pays attache une grande importance aux travaux du Conseil économique et social et du forum politique de haut niveau. Tous deux jouent un rôle important dans la formulation d'une stratégie de financement du développement durable et l'élaboration du programme de développement pour l'après-2015. Le forum a réaffirmé l'universalité des efforts de la communauté internationale pour combattre la pauvreté, promouvoir la croissance économique et les droits de l'homme, protéger l'environnement et susciter la responsabilisation.

47. Avec l'appui de ses partenaires au développement, de la coopération Sud-Sud et d'acteurs privés et publics, la République-Unie de Tanzanie est sur la voie de la réalisation des objectifs 2, 3, 6 et 7 du Millénaire pour le développement; toutefois, elle lutte pour atteindre les objectifs concernant l'éducation et les systèmes de santé. Ces résultats mitigés correspondant à un schéma mondial, le forum doit souligner l'importance des ressources et du partage de

meilleures pratiques et des expériences comme moyen d'intégration du développement durable à tous les niveaux. Des stratégies conjointes d'assistance sont particulièrement efficaces à cet effet; elles améliorent l'efficacité de l'aide, sont mieux en adéquation avec les politiques nationales et simplifient le système de justification de l'action menée.

48. Il conviendra de faire des efforts pour renforcer le partenariat entre pays développés et en développement en suscitant un esprit de coopération internationale en faveur du développement, en présentant clairement des politiques macroéconomiques à l'appui du programme de développement pour l'après-2015 et en abordant des problèmes essentiels tels que l'amélioration de l'éducation et des services de santé, l'accès aux sources d'énergie modernes, l'emploi des jeunes et la création d'infrastructures.

49. Le Président de la République-Unie de Tanzanie a été nommé Chef du Comité des chefs d'État et de gouvernement africains sur les changements climatiques. Pour les Africains, l'élimination de la pauvreté et la rapidité de la croissance économique sont au cœur de leur quête du développement durable. Son gouvernement espère que les vulnérabilités aux changements climatiques des petites îles telles que Zanzibar seront traitées dans le cadre d'un programme inclusif et global fondé sur les principes des responsabilités communes mais différenciées. Une collaboration plus intensive en matière de technologies respectueuses de l'environnement, de savoir-faire et de compétences techniques permettrait aux pays africains et autres pays en développement d'éliminer la pauvreté et de faire un grand bond en avant dans des étapes supérieures du développement sans subir les effets environnementaux secondaires des schémas traditionnels.

50. L'élimination de la pauvreté doit sous-tendre le programme de développement pour l'après-2015. Un mécanisme international d'appui fournissant un financement aux pays pour les aider dans leurs efforts et un système commercial international sans les obstacles qui empêchent la pleine participation des pays en développement seraient essentiels. Un partenariat mondial performant devrait aussi comprendre une perspective partagée, intégrer un partage acceptable des obligations et des responsabilités et comporter un ensemble d'engagements concrets, pratiques et mesurables. C'est

là une ambition tout à fait à la portée de la communauté internationale.

51. **M<sup>me</sup> Elamin** (Soudan) déclare que son pays a beaucoup avancé dans le domaine de la bonne gouvernance avec l'adoption d'un système fédéral décentralisé qui permet aux communautés locales d'apporter leur contribution dans toutes les régions. Des progrès importants ont également été réalisés dans la consolidation de la paix avec l'Accord de paix global signé en 2005 et le Document de Doha pour la paix au Darfour de 2011. Depuis les années 90, des réformes économiques ont permis d'améliorer la croissance et de stabiliser les taux de change et l'inflation bien que ces avantages aient été menacés en 2011 par la séparation du Sud-Soudan. Les nombreux problèmes de développement auxquels est confronté son pays comprennent des problèmes internes découlant du conflit et du déplacement des populations et des problèmes externes tels que les sanctions économiques et la dette étrangère qui limite la capacité du Soudan à tirer pleinement parti de l'APD et de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés.

52. Le programme de développement pour l'après-2015 doit tenir compte des divers niveaux de développement des différents pays et éviter les sanctions économiques tant unilatérales que collectives. Elle espère aussi qu'il consacrera l'attention voulue à la solution des problèmes de la dette, en particulier dans les pays sortant d'un conflit. Son pays a perdu ses revenus pétroliers et un tiers de son territoire en raison de la séparation du Sud-Soudan, et il est tout à fait urgent d'alléger la dette et les sanctions afin qu'il puisse consacrer ses ressources au développement. Le programme de développement pour l'après-2015 devra comprendre la question de l'assistance aux pays comme le Soudan qui, pour des raisons géographiques, accueillent des réfugiés et des immigrants de pays voisins.

53. **M. Mitsuya** (Japon) déclare que le Japon attend avec intérêt les résultats des réunions du Groupe de travail ouvert sur les objectifs de développement durable et ceux du Comité intergouvernemental d'experts sur le financement du développement durable, ainsi que le rapport de synthèse du Secrétaire général, qui auront tous une influence sur l'élaboration du programme de développement pour l'après-2015. Le concept de sécurité humaine – dans ses trois aspects d'absence d'exclusion, de viabilité et de résilience – doit orienter le programme de développement pour

l'après-2015; sa formulation doit tenir compte du débat intitulé « Sécurité humaine – expériences aux niveaux national, régional et international », tenu le 18 juin dans le cadre du débat thématique de l'Assemblée générale. Une croissance globale est nécessaire pour surmonter les disparités, atteindre un développement durable intégrant des dimensions économique, sociale et environnementale de manière équilibrée et construire une société qui soit résiliente aux conflits, aux catastrophes et aux crises économiques.

54. L'urbanisation doit également être inclusive, durable et résiliente et tenir compte de l'utilisation optimale des ressources à la fois aux niveaux régional et national. Un peu plus tôt, il a prononcé des remarques liminaires à une manifestation parallèle intitulée « Promotion de l'utilisation rationnelle des ressources pour le développement urbain durable » coorganisée par le Centre des Nations Unies pour le développement régional ayant son siège à Nagoya et le Département des affaires économiques et sociales. Le développement durable exige également que soient déployés des efforts aux niveaux régional et national. Il prie donc instamment les États Membres de contribuer au Centre des Nations Unies pour le développement régional. Le développement de villes résilientes aux catastrophes étant d'importance cruciale, la réduction des risques de catastrophes doit figurer dans le programme de développement pour l'après-2015. À cet égard, le Japon organisera une manifestation parallèle pendant le débat de haut niveau. En mars 2015, il accueillera la troisième Conférence mondiale sur la réduction des risques de catastrophes à Sendai, reconstruite à la suite du grand séisme dans l'est du Japon.

55. Il conviendrait d'envisager des mesures de responsabilisation pour élaborer et mettre en œuvre un programme de développement pour l'après-2015 efficace, porteur de transformation et inclusif. Un mécanisme complet de responsabilisation devra être intégré directement dans le programme. Des discussions sur un partenariat mondial et les moyens d'application seraient également utiles pour le processus. M. Mitsuya souligne la nécessité de mobiliser un large éventail de ressources, notamment les ressources nationales, la coopération Sud-Sud et triangulaire et le financement privé, ainsi que l'aide publique au développement.

56. **M. Klisović** (Croatie) dit que la Croatie s'est employée à promouvoir la mise en œuvre des objectifs

du Millénaire pour le développement depuis leur adoption. Bien que des progrès importants aient été accomplis, une approche encore plus complète est indispensable pour résoudre les problèmes multidimensionnels restants. Le programme de développement pour l'après-2015 doit s'inspirer des enseignements tirés du processus des objectifs du Millénaire pour le développement en tenant compte de la conception et de l'approche inscrites dans le document final de Rio+20. La communauté internationale doit s'efforcer de parvenir à un accord comportant un nombre limité d'objectifs concrets, quantitatifs, intelligents et limités dans le temps et des indicateurs connexes, reflétant comme il se doit les différentes réalités tout en restant universels. Elle devrait aussi tenter d'élaborer des stratégies novatrices et prendre des mesures pratiques aux niveaux mondial et national.

57. Outre les piliers économique, social et environnemental, il conviendrait d'ajouter dans les engagements mondiaux futurs une quatrième dimension relative à la promotion de la paix, de la justice, de l'état de droit, des droits de l'homme et de la bonne gouvernance. Seul un style de gouvernance ouvert, transparent et inclusif donnerait la possibilité de faire face aux principaux problèmes sociaux. La Croatie a participé activement au dialogue et à la création de partenariats solides avec des organisations de la société civile en vue de mettre sur pied un Gouvernement transparent, ouvert et inclusif.

58. Le respect des droits de l'homme est également une condition *sine qua non* du développement; l'intégration de l'égalité et de l'équité sociale dans le programme de développement pour l'après-2015 doit reposer sur les normes concernant les droits de l'homme et sur les principes d'universalité, d'égalité, de non-discrimination, de participation et de responsabilisation. Relevant que la situation de ses secteurs les plus vulnérables est souvent un étalon pour évaluer le respect des droits de l'homme dans un pays, il déclare que la Croatie attache une grande importance à l'émancipation économique des femmes, à leur droit à une protection universelle en matière de santé et à leur accès illimité au marché du travail.

59. Soulignant que les objectifs de développement durable se basent sur des recommandations scientifiques, il dit que chaque société doit donner la priorité à l'investissement dans l'éducation. À cet égard, la Croatie a récemment accueilli une réunion

d'experts sur l'interface science-politique, à Dubrovnik, sous les auspices du Département des affaires économiques et sociales. La réunion a eu pour résultat l'adoption de la Déclaration de Dubrovnik qui demande aux gouvernements d'Europe et du bassin méditerranéen de faciliter et d'appuyer les dialogues science-politique et de renforcer la coordination des politiques relatives au développement durable à l'échelon interministériel.

60. La date butoir de 2015 pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement se rapprochant rapidement, il conviendrait de déployer des efforts dans les domaines où, jusqu'à présent, des progrès n'ont pas été enregistrés. Le programme de développement pour l'après-2015 doit intégrer les questions clefs du développement et de la durabilité et son cadre doit avoir un caractère universel tout en promouvant la prospérité, les droits de l'homme et le bien-être pour tous. D'autres forums importants devraient contribuer à atteindre ces objectifs, en particulier le prochain Sommet sur le climat et les Conférences de Lima et de Paris sur les changements climatiques. La Croatie continuera à participer activement aux activités de collaboration en vue d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement et d'en définir de nouveaux pour l'après-2015.

61. **M. Micola** (Hongrie) dit que la communauté internationale doit examiner trois questions en analysant les problèmes qui ont fait obstacle à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Elle doit premièrement examiner ses résultats. Même si des progrès importants ont été accomplis, la plupart des bénéfices sont concentrés dans certaines régions. Deuxièmement, elle doit essayer de comprendre la nature des problèmes qui ont entravé les progrès du développement. Si la communauté internationale n'a pas réussi à atteindre ces objectifs, c'est qu'elle a eu recours à des solutions à court terme pour traiter des problèmes persistants. La fourniture continue de services aux mères et aux enfants dans les domaines de la santé, de la nutrition et de l'éducation sont des exemples d'interventions durables qui pourraient réussir à relever les défis du développement.

62. Enfin, la communauté internationale doit étudier quels enseignements ont été tirés du processus de mise en œuvre des objectifs du Millénaire pour le développement et ce qu'il serait possible de faire pour

continuer à progresser à l'avenir. Une approche systémique et fondée sur des valeurs exigeant que la communauté internationale mette au point une philosophie partagée est vraiment nécessaire. Le renforcement des partenariats et des réseaux est indispensable, en particulier pour créer des sociétés bien connectées et des pouvoirs publics ouverts et favorables à la communication. Afin d'atteindre les objectifs de développement durable, la communauté internationale doit également souhaiter améliorer les objectifs tout au long du processus. La Hongrie demeure résolue et prête à apporter son aide à cet effort et à la préparation du programme de développement pour l'après-2015.

63. **M. Brende** (Norvège) se félicite de la participation de groupes de la société civile et du secteur privé au forum politique de haut niveau sur le développement durable. Il déclare que le forum peut jouer un rôle primordial dans le suivi des objectifs de développement durable et qu'il doit avoir un mécanisme d'examen et de suivi rigoureux. Toutefois, dans l'immédiat, la priorité doit aller à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement d'ici la fin de 2015. Le Groupe de sensibilisation aux objectifs du Millénaire pour le développement, coprésidé par le Président du Rwanda et le Premier Ministre de la Norvège, déploiera des efforts pour faire encore progresser les objectifs du Millénaire pour le développement pendant les 550 jours qui restent. Il faudra des ressources tant nationales que privées pour atteindre les OMD; la Norvège continuera à collaborer à cette fin.

64. Le cadre de développement durable pour l'après-2015 doit s'appuyer sur le succès des objectifs du Millénaire pour le développement et comprendre une série d'objectifs et de cibles, faciles à diffuser comme à mesurer. Les objectifs de développement durable doivent aller plus loin que ceux du Millénaire pour le développement. L'élimination de l'extrême pauvreté est réalisable d'ici à 2030. M. Brende fait remarquer que lorsque les OMD ont été lancés, nombreux sont ceux qui disaient qu'ils n'étaient pas réalisables d'ici à 2015; pourtant l'objectif consistant à diminuer de moitié le nombre de personnes vivant dans l'extrême pauvreté a été atteint, même si la population mondiale a augmenté d'un milliard.

65. Les objectifs de développement durable doivent refléter ses dimensions sociale, environnementale et économique. Les cibles doivent promouvoir une

croissance inclusive et génératrice d'emplois et réduire les inégalités en ne laissant personne de côté. M. Brende demande que soit énoncé un objectif séparé sur les changements climatiques à l'appui des délibérations au titre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Le programme de développement pour l'après-2015 doit inscrire en gros caractères les objectifs relatifs à la bonne gouvernance, la paix, les droits de l'homme et la justice. Les objectifs du Millénaire pour le développement ont montré qu'il est possible d'arriver à des résultats impressionnants; la coopération est désormais indispensable pour réaliser à l'avenir un programme ambitieux et réaliste.

66. **M. Nguyen** The Phuong (Viet Nam) dit que les objectifs du Millénaire pour le développement ont été la campagne d'élimination de la pauvreté la plus réussie de l'histoire, grâce aux efforts de la communauté internationale tout entière, l'Organisation des Nations Unies jouant un rôle primordial. Cependant, les réalisations ne sont pas égales dans tous les pays et dans toutes les régions et de nombreux objectifs ne seront pas atteints d'ici à 2015. Le développement économique et la protection de l'environnement n'ont pas été traités de façon appropriée dans les objectifs du Millénaire pour le développement et des moyens de mise en œuvre efficaces manquent dans de nombreux pays.

67. Le Viet Nam est reconnu pour sa réussite dans la mise en œuvre des objectifs du Millénaire pour le développement. Il a atteint ou dépassé de nombreuses cibles dans les domaines de la réduction de la pauvreté, de l'éducation, de la santé et de l'égalité des sexes et il est sur la voie d'atteindre les objectifs restants d'ici à 2015. Le Viet Nam a adopté des réformes de grande envergure associant le développement économique et social et améliorant la qualité de la vie; il coopère avec les Nations Unies et les partenaires du développement dans le monde entier. Il a fait progresser la coopération Sud-Sud et promu la réforme du système de développement des Nations Unies, entre autres dans le cadre de l'Initiative « Unis dans l'action ». Dans la nouvelle phase de développement, le monde devra aborder l'instabilité économique et financière, la volatilité dans les domaines alimentaire et énergétique, les catastrophes naturelles et les changements climatiques.

68. Le programme de développement pour l'après-2015 devra être global et centré sur la personne. Il

devra mettre en exergue l'élimination de la pauvreté et le développement durable, terminer les activités inachevées des objectifs du Millénaire pour le développement, garantir la paix et la sécurité internationales, conditions *sine qua non* du développement durable, et promouvoir l'égalité au sein des États et entre eux, en tenant compte de la situation propre à chaque pays, notamment les pays à revenu moyen, et en donnant la priorité aux pays les moins avancés, aux pays en développement sans littoral et aux petits États insulaires en développement. L'Organisation des Nations Unies devra continuer à coordonner la coopération internationale et les activités de développement. Les changements climatiques, l'alimentation, l'énergie et les ressources en eau devront être pris en compte dans le nouveau cadre de développement. Un partenariat mondial pour le développement durable et les moyens de le mettre en œuvre doivent en faire partie intégrante, l'accent étant mis spécialement sur la création d'un milieu commercial et d'investissement favorable, le renforcement du soutien financier, les transferts de technologies et le renforcement des capacités pour les pays en développement.

69. **M. Inthamith** (République démocratique populaire lao) dit que le forum politique de haut niveau sur le développement durable donne l'occasion de faire l'inventaire des progrès accomplis et d'identifier les problèmes à résoudre dans le programme de développement pour l'après-2015. Les objectifs du Millénaire pour le développement ont rallié l'appui politique pour réduire la pauvreté et atteindre le développement durable mais les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, sont encore confrontés à de nombreux problèmes. Le nouveau programme de développement durable devrait être mis en œuvre de façon mieux coordonnée et intégrée avec des mécanismes de suivi appropriés. Il doit refléter les résultats de l'application des objectifs du Millénaire pour le développement et mettre en place les moyens de leur mise en œuvre. Les pouvoirs locaux, la société civile et le secteur privé doivent tous être responsables de soutenir les priorités et les plans nationaux de développement.

70. Son gouvernement a intégré les objectifs du Millénaire pour le développement dans ses plans nationaux de développement socioéconomique en

mettant l'accent sur la réduction de la pauvreté. Cependant, le pays n'est pas sur la voie d'atteindre les cibles dans les domaines de la malnutrition infantile, de la mortalité maternelle, du taux d'abandon scolaire dans l'enseignement primaire et des effets persistants des munitions non explosées. Comme d'autres pays en développement et pays moins avancés, la République démocratique populaire lao a été pénalisée par la lenteur de la reprise de l'économie mondiale de même que par les changements climatiques mais elle est déterminée à sortir du statut d'état moins avancé d'ici à 2020. Le forum politique de haut niveau, sous les auspices du Conseil économique et social, devrait édicter des recommandations et proposer des mesures pour relever le défi de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement d'ici à 2015 et mettre en œuvre le programme de développement pour l'après-2015.

71. **M. Musanhu** (Zimbabwe) déclare que les délibérations du forum politique de haut niveau sur le développement durable contribuera largement à définir le programme de développement pour l'après-2015. Le Zimbabwe est tout à fait résolu à suivre le modèle de développement adopté par les États Membres à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio+20), à savoir un modèle comportant des dimensions économique, sociale et environnementale équilibrées. Le programme de développement pour l'après-2015 doit être centré sur la personne et orienté vers l'élimination de la pauvreté et le développement durable. Il est inacceptable qu'un milliard de personnes vivent encore dans une extrême pauvreté. Une approche inclusive et sans conflit conduirait à une plus grande prospérité pour tous. L'Histoire a montré que la coopération internationale, la bonne volonté et la diligence des institutions multilatérales ont permis de parvenir à une croissance durable. Les progrès pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement d'ici à 2015 doivent s'accélérer. Les pays développés doivent donc honorer les engagements qu'ils ont pris dans différents forums internationaux dans le domaine de la coopération au service du développement, en particulier le transfert de compétences, de technologies et d'autres formes d'aide au développement.

72. Le programme de développement pour l'après-2015 devrait conduire à des transformations et finalement à une croissance économique inclusive, des emplois décents, l'industrialisation, le développement

des infrastructures et l'accès à une énergie abordable. Les enseignements des objectifs du Millénaire pour le développement mettent en lumière la nécessité d'avoir des moyens de mise en œuvre et des partenariats mondiaux renforcés dans un cadre international favorable. Le Zimbabwe a intégré les objectifs du Millénaire pour le développement dans ses plans nationaux de développement et engage les jeunes du monde des affaires à un dialogue concernant le développement durable; en effet, sans ces moyens de mise en œuvre, en particulier dans les domaines du financement, de la technologie et du renforcement des capacités, il serait difficile d'atteindre les objectifs nationaux et internationaux du développement. Des engagements doivent être pris dans les domaines de développement du capital humain, des politiques sociales équitables, du suivi et de l'accès satisfaisant des pays en développement aux marchés mondiaux. Le forum politique de haut niveau doit placer l'élimination de la pauvreté et le développement durable au cœur du programme de développement pour l'après-2015. De nombreux pays étant déjà aux prises avec des dommages environnementaux, causés principalement par les industries d'extraction, il conviendrait d'accorder plus d'attention aux changements climatiques, à la lutte contre la pollution et à la viabilité de l'environnement. Une direction politique plus énergique aiderait à réaliser les objectifs de développement durable internationalement convenus.

73. **M. Raytchev** (Bulgarie) dit que, tout comme les problèmes mondiaux, le monde a changé au cours des 14 années écoulées depuis l'adoption des objectifs du Millénaire pour le développement. Beaucoup a été fait pour alléger l'extrême pauvreté et garantir l'accès à l'éducation, aux soins de santé et à l'eau potable mais il subsiste encore de nombreuses inégalités. Un programme de développement exhaustif pour l'après-2015 renforcerait l'engagement pris d'atteindre le développement durable et d'obtenir des résultats. Les objectifs interdépendants de l'élimination de la pauvreté et du développement durable doivent promouvoir une croissance générale et une économie verte grâce à une gestion rationnelle et à la protection des ressources naturelles. Un changement important s'impose à la fois dans les schémas de production et de consommation et dans les politiques et mesures relatives à la viabilité et au développement. Les dimensions sociale, économique et environnementale du développement durable doivent être intégrées de

façon équilibrée et cohérente dans le programme de développement pour l'après-2015.

74. La diversité culturelle joue un rôle important dans le développement. Sa délégation estime que la culture doit être le moteur du développement durable dans le programme de développement pour l'après-2015. Le nouveau programme de développement doit se fonder sur les valeurs d'égalité, de justice et de sécurité. Les droits de l'homme, l'état de droit et la démocratie sont des principes fondamentaux des Nations Unies et doivent être considérés comme des catalyseurs du développement. Le nouveau programme doit également prendre en compte la distinction homme-femme et accorder une attention particulière aux personnes handicapées. La société civile et le secteur privé auront un rôle clef à jouer pour assurer la transparence et la responsabilisation de la mise en œuvre d'un cadre de développement pour l'après-2015 global et fondé sur les droits.

75. **M. Jukl** (République tchèque) dit que la réforme récente du Conseil économique et social devrait améliorer l'efficacité de ses travaux. Du fait que la communauté internationale envisage de fixer des priorités pour le développement durable au cours des prochaines décennies, il conviendra de mettre davantage l'accent sur la viabilité. Les États, mais aussi l'ensemble de toutes les autres parties concernées, devraient prendre l'initiative de mettre en place un mécanisme d'examen à l'intention du forum politique de haut niveau. Les mécanismes d'examen existants et le pouvoir d'organisation du Conseil devraient être utilisés pour améliorer les possibilités de partenariat. Il demande instamment au secteur privé et à la société civile de coopérer avec les gouvernements afin de promouvoir le développement durable.

76. Les milieux d'affaires ont toujours été motivés par des intérêts privés mais les entreprises avisées s'efforcent aussi de maintenir leur compétitivité à long terme et ont donc créé de nombreuses possibilités nouvelles d'emploi. Un rapport de l'Organisation de coopération et de développement économiques a montré que des entreprises compétitives peuvent transformer les problèmes de protection de l'environnement en possibilités d'emploi et utiliser les règles de protection de l'environnement pour stimuler la croissance économique, garantir que la concurrence internationale se fait sur un pied d'égalité, soutenir l'innovation et permettre une destruction créative. Le Conseil doit améliorer le dialogue sur le programme de

développement pour l'après-2015, mais rien ne trouvera un écho auprès du secteur privé et de la société civile s'ils ne font pas entendre leurs voix. La République tchèque présentera sa candidature de membre du Conseil au début de 2016.

77. **M. Gatilov** (Fédération de Russie) dit que le compte à rebours jusqu'à la date limite pour mettre en œuvre les objectifs du Millénaire pour le développement a commencé et qu'il est temps de faire l'inventaire des travaux de nombreuses années. Les OMD ont donné lieu à des transformations et permis de réaliser une évolution sociale et des progrès économiques, l'accent étant clairement mis sur la réduction de la pauvreté et de la faim. Des moyens ont été donnés à des populations vulnérables pour prendre en main leur destin, les tensions sociales se sont atténuées, la productivité économique a augmenté et des programmes ont été mis en place afin de diminuer l'empreinte écologique. Les améliorations sont souvent réversibles et varient suivant les régions et les pays. La crise financière mondiale, l'érosion de la sécurité énergétique et alimentaire, l'instabilité dans le fonctionnement des marchés des produits de base et des tendances environnementales négatives montrent que des institutions et des mécanismes renforcés sont indispensables pour promouvoir la coopération internationale.

78. Le programme de développement pour l'après-2015 doit se fonder sur les objectifs du Millénaire pour le développement et sur une combinaison équilibrée de facteurs économiques, sociaux et environnementaux. À l'avenir, les efforts devront porter sur l'élimination de la pauvreté et la création de conditions favorables à une vie décente susceptible de libérer le potentiel humain. Le programme de développement pour l'après-2015 doit comprendre un ensemble de priorités visant à catalyser la réforme, à accroître la productivité nationale et à éliminer les inégalités entre les peuples, les pays et les régions dans des domaines tels que la stabilité macroéconomique, l'emploi, la sécurité alimentaire, l'énergie, le transport, les soins de santé et l'éducation. Les efforts de lutte contre les maladies non transmissibles et de promotion de la sécurité routière doivent être des indicateurs du développement durable en tant que tels. Un engagement concernant la lutte contre les stupéfiants aiderait à améliorer la santé de l'être humain et à combattre des activités criminelles.

79. Le programme de développement pour l'après-2015 ne doit pas être politisé par l'adjonction de

questions étrangères au concept du développement durable. Les processus intergouvernementaux de consolidation de la paix, de l'état de droit et des droits de l'homme sont déjà bien implantés avec des critères d'interprétation ou d'évaluation qui ne sont pas universellement convenus. Intégrer ces questions dans le concept de développement durable ferait double emploi avec les travaux en cours dans d'autres forums et provoquerait une controverse politique.

80. La réussite de la mise en œuvre du programme de développement pour l'après-2015 exigera des institutions efficaces et des partenariats solides pour le développement. Sa délégation se félicite que le Conseil économique et social soit de nouveau confirmé comme l'organisme principal chargé de l'examen et de la coordination des processus de développement et du fonctionnement du forum politique de haut niveau en tant que plateforme spéciale conformément aux résolutions 68/1 et 67/290 de l'Assemblée générale. Les différences croissantes de l'ampleur et des causes des problèmes économiques et sociaux dans les différentes régions exigent que les objectifs du développement durable soient adaptés à leurs conditions spécifiques. Les commissions régionales des Nations Unies pourraient contribuer aux travaux du forum politique de haut niveau et faciliter la conclusion d'accords sur les processus intergouvernementaux, comme le stipule le paragraphe 100 de « L'avenir que nous voulons ». Les donateurs doivent honorer leurs engagements en matière d'aide publique au développement et encourager des investissements du secteur privé afin d'élargir l'utilisation des instruments commerciaux, le transfert de technologies et d'autres formes d'aide importante aux pays se trouvant dans des situations particulières.

81. Le programme de développement pour l'après-2015 doit aborder les besoins des pays les moins avancés, des pays sans littoral et des petits États insulaires en développement. La Fédération de Russie a augmenté et amélioré son aide financière aux pays dans le besoin. En 2013, l'aide publique au développement qu'elle a fournie a été supérieure à 600 millions de dollars. Son pays est l'un des défenseurs les plus actifs du développement international et il a contribué de manière notable à l'élaboration du programme de développement pour l'après-2015 et des objectifs de développement durable. Il collaborera avec les États Membres, les ONG et les autres parties prenantes afin d'adopter une stratégie équilibrée sur l'élimination de

la pauvreté et le développement durable lors du sommet de 2015.

82. **M. Yermolovich** (Biélorus) déclare que, 2015 approchant, la communauté internationale doit faire l'inventaire de la mise en œuvre des objectifs du Millénaire pour le développement. Le nombre de personnes vivant dans une pauvreté abjecte a considérablement diminué, ce qui montre que les efforts conjoints des gouvernements, du système des Nations Unies et du secteur privé peuvent réaliser les objectifs de développement convenus au niveau international. Le Biélorus a réussi à éliminer la faim et la pauvreté extrêmes, à garantir l'éducation primaire et secondaire universelle, à faire baisser la mortalité infantile et à élaborer un système de soins de santé maternelle. Il est parvenu à une véritable égalité entre hommes et femmes. Le Biélorus occupe maintenant la cinquante-troisième place dans l'indice du développement humain. Le programme de développement pour l'après-2015 exigera la mobilisation de toutes les ressources disponibles. Le système de développement des Nations Unies devrait jouer un rôle prépondérant en montrant aux pays comment réaliser les OMD, objectif étroitement lié au rôle de l'Organisation en matière de maintien de la paix puisque le développement durable est impossible dans une situation de conflit armé.

83. La famille doit être au centre d'un programme de développement pour l'après-2015 comportant tout un éventail d'objectifs sociaux, économiques et environnementaux. En tant que vestige de la civilisation, la famille est la base naturelle du développement durable. Il est nécessaire de mieux coordonner les efforts pour promouvoir le développement des pays à revenu moyen. Le fait que les Nations Unies doivent accorder une aide de grande ampleur à ces pays a été abordé à de nombreuses reprises, notamment dans le rapport du Secrétaire général, mais il n'existe pas encore d'approche systématique d'interaction avec eux pour étendre la coopération économique et préparer leur passage à la catégorie des pays développés.

84. Le Biélorus est préoccupé par la diminution des ressources allouées au développement, essentielles à l'indépendance et à la neutralité du système des Nations Unies. Il faut inverser cette tendance. Les questions financières et économiques complexes en jeu ne doivent pas servir de prétexte pour se soustraire aux obligations de financement du développement et

ignorer les intérêts de certains groupes d'États, notamment les pays à revenu moyen. Bien au contraire, il est nécessaire de renforcer l'assistance technique internationale pendant la période de transition des objectifs du Millénaire pour le développement à ceux de développement durable. Il conviendra d'accorder une attention particulière au lien existant entre le financement du développement et le renforcement de la gouvernance économique mondiale. Une interaction plus étroite entre le Conseil, le Groupe des 20 et l'Organisation de coopération et de développement économiques est donc nécessaire. Il faudra également envisager de créer un organe auxiliaire de financement du développement dans le cadre d'un système juste de gouvernance économique mondiale. Des mesures financières ou commerciales unilatérales, contraires aux normes du droit international et à la Charte des Nations Unies, ne doivent pas être tolérées.

85. **M<sup>me</sup> Waiguru** (Kenya) dit que, si certains objectifs du Millénaire pour le développement ont été atteints, il n'en a pas été de même pour d'autres. Le Kenya a fait des progrès remarquables dans les domaines de l'enseignement primaire universel et de la lutte contre le VIH/sida; néanmoins, il y a encore des problèmes en ce qui concerne l'élimination de la pauvreté, les soins de santé, l'égalité des sexes et la viabilité de l'environnement. Des politiques et des stratégies ont été élaborées dans le contexte de la vision du développement du Kenya à l'horizon 2030, le deuxième plan quinquennal à moyen terme et le programme de développement pour l'après-2015. Le Kenya parvient à un développement durable équilibré en intégrant ses dimensions sociale, économique et environnementale et il appuie le document final ministériel issu de la première session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement. Son gouvernement a mené des consultations avec les femmes, les jeunes, les personnes handicapées et les autres groupes marginalisés et minoritaires afin d'assurer effectivement leur participation. Les résultats de ces consultations ont été intégrés dans son plan quinquennal à moyen terme.

86. Le développement durable exige des ressources prévisibles et fiables, l'obligation de rendre compte et des systèmes de contrôle ainsi que des capacités humaines et institutionnelles adéquates, en particulier dans le secteur public, conformément au document final de la Conférence Rio+20 intitulé « L'avenir que nous voulons ». Les pays développés devraient prendre

l'initiative de changer les modes de production et de consommation des biens et services et partager leur savoir-faire et leur expérience avec les pays en développement. S'agissant de l'énergie durable, il conviendrait d'envisager l'introduction de tarifs incorporant l'utilisation durable des ressources dans la législation nationale et intégrant une économie verte dans les plans de développement. Elle souligne l'importance des partenariats pour atteindre les objectifs de développement durable et exhorte toutes les parties concernées, notamment le système des Nations Unies, les gouvernements, les partenaires du développement, la société civile, les organisations confessionnelles et le secteur privé, à travailler de concert à cette fin.

87. **M. Smith** (Royaume-Uni) dit que le Groupe de travail ouvert et le Comité intergouvernemental d'experts sur le financement du développement durable vont bientôt terminer leur tâche, 15 mois avant l'adoption des objectifs de développement pour l'après-2015. Le programme de développement pour l'après-2015 sera plus complexe que les objectifs du Millénaire pour le développement. Outre les progrès à accomplir dans les domaines de la santé, de l'éducation, de l'eau et de l'assainissement, de la paix, de la transparence de la gouvernance, de l'état de droit et des droits de propriété, l'indépendance des systèmes judiciaires, le libre-échange et l'accès au marché seront des questions capitales. En 2013, le Royaume-Uni a atteint l'objectif de 0,7 % prescrit dans le Consensus de Monterrey mais l'aide publique au développement ne saurait à elle seule garantir la réduction de la pauvreté. Les institutions doivent trouver d'autres sources de financement et assurer la stabilité et l'inclusion. Outre la réalisation des objectifs et les moyens de mise en œuvre, il est nécessaire de mettre en place des mécanismes de suivi et de responsabilisation au niveau national. Le forum politique de haut niveau doit faire le bilan des progrès, renforcer la coopération et assurer la direction politique. Des enseignements doivent être tirés des objectifs du Millénaire pour le développement et les mécanismes et forums existants doivent être mis à profit au service d'initiatives audacieuses, novatrices et ciblées. Le forum politique de haut niveau doit donc concevoir un cadre capable d'éliminer la pauvreté grâce au développement durable. Les plus pauvres et les plus marginalisés doivent activement participer à ce processus et faire entendre leurs voix.

88. Une révolution dans le domaine des données mettrait plus d'informations à la disposition du simple citoyen et permettrait de mieux énoncer les objectifs et de suivre les progrès accomplis. La ventilation des données permettrait de garantir que nul n'est laissé de côté. Aucun objectif ne devrait être considéré comme atteint tant qu'il ne l'aurait pas été pour chacun sans distinction de sexe, de revenu ou de classe sociale.

89. **M. Donoghue** (Irlande) dit que les débats du forum politique de haut niveau se sont concentré sur le cadre de suivi du programme de développement pour l'après-2015 et le rôle spécifique du forum ainsi que sur la structure du Rapport sur le développement durable mondial. La participation de la société civile, l'interface science-politique et les besoins et capacités des pays dans des situations particulières ont également été examinés. Les objectifs du Millénaire pour le développement pourraient être riches d'enseignement pour garantir l'efficacité de ceux de développement durable. Les OMD étaient simples et faciles à transmettre; il a donc été aisé de les intégrer dans les processus de planification nationaux. Ils ont permis aux citoyens, aux médias et à la société civile de superviser leur mise en œuvre. Les objectifs du Millénaire pour le développement ont également permis de mettre au point un programme d'investissement à l'intention des partenaires officiels du développement, des programmes des Nations Unies, des fondations philanthropiques et du secteur privé. Cependant, ces objectifs n'ont pas réussi à régler les questions plus complexes ou politiques au cœur de la réduction durable de la pauvreté : gouvernance, droits civils et politiques, égalité des sexes et viabilité de l'environnement. L'incapacité à obtenir des résultats et à assurer la réalisation de tous les objectifs et pour toutes les personnes vivant dans la pauvreté était leur maillon le plus faible. Les examens périodiques ont montré que des pays et des groupes de population restaient à la traîne mais que peu de mesures étaient prises pour y remédier. Il en est résulté une explosion des inégalités. Pour cette raison, il sera très difficile de réussir à éliminer l'extrême pauvreté d'ici à 2030.

90. Le programme de développement pour l'après-2015 devrait couvrir une gamme de problèmes plus étendue que les objectifs du Millénaire pour le développement et avoir des avantages pour les groupes cibles autres que les pauvres dans les pays en développement. Il sera donc d'autant plus important d'équilibrer l'allocation des ressources et les priorités

politiques. À cet égard, des mécanismes de suivi et de gestion en temps réel du cadre de développement pour l'après-2015 seraient utiles. Les trois points forts principaux du forum politique de haut niveau sont sa composition universelle, son caractère inclusif et la possibilité qu'il a de se réunir sous les auspices à la fois du Conseil et de l'Assemblée générale. Le forum pourrait assurer l'équilibre entre les trois piliers du développement durable, suivre les progrès et aider les États Membres à comprendre pourquoi certaines questions n'avancent pas et comment faire face aux goulots d'étranglement. Le forum pourrait aussi garantir que le développement durable est au centre d'un système des Nations Unies mieux coordonné. Le Rapport sur le développement durable mondial pourrait jouer un rôle important comme base des activités du forum et d'un cadre de suivi plus général dans lequel les organisations régionales jouent un rôle essentiel. Au niveau national, l'Irlande a déjà publié une stratégie nationale de développement durable énonçant une série de mesures qui lui permettraient d'assurer le passage à un avenir économe en ressources, à faible émission de carbone et résistant au climat. Son pays est déterminé à élaborer pour l'après-2015 un programme de développement ambitieux et universellement applicable pour parvenir au développement durable et éliminer la pauvreté.

91. **M. de Aguiar Patriota** (Brésil) dit que, comme l'indique le rapport du Secrétaire général, l'adoption des objectifs du Millénaire pour le développement et leur intégration dans le programme de développement des Nations Unies ont permis de hiérarchiser les problèmes de développement et de donner une impulsion à leur mise en œuvre. Il est surprenant, cependant, que le rapport passe sous silence le document final de la Conférence Rio+20, contribution incontestable au thème de l'examen ministériel annuel du Conseil économique et social pour 2014. À la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, les chefs d'État et de gouvernement ont pris des engagements et reconnu l'existence d'un lien entre l'élimination de la pauvreté et la promotion du développement durable fondé sur une approche équilibrée intégrant ses trois dimensions. Ils ont depuis lors réaffirmé tous les principes de la Conférence Rio+20, y compris celui des responsabilités communes mais différenciées. Le document final de cette conférence a établi que le véritable développement doit s'appuyer sur l'inclusion sociale, la croissance économique et la viabilité de l'environnement. Les

forces du marché ne sauraient à elles seules assurer l'élimination de la pauvreté.

92. Il serait impossible de remédier à une relation irresponsable avec la nature sans l'élimination de la pauvreté, sans équité sociale et sans schémas de production et de consommation durables. Les États Membres ont créé le forum politique de haut niveau pour qu'il donne une direction politique et améliore l'intégration intersectorielle des trois dimensions du développement durable. Le Rapport sur le développement durable mondial renforcera l'interface science-politique au sein du forum, comme l'en charge le document final de la Conférence Rio+20 et comme le confirme la résolution 67/290 de l'Assemblée générale. Le Brésil appuie vivement le projet de décision E/HLPF/2014/L.1, soumis par le Groupe des 77 et la Chine. La portée et la méthodologie du rapport méritent d'être examinés de manière plus approfondie par le forum, en tenant compte des processus en cours d'élaboration des objectifs de développement durable et des moyens de leur mise en œuvre. Cet exercice a pour but d'harmoniser le Rapport et le programme de développement pour l'après-2015. Un autre des principaux résultats de Rio+20 est l'engagement pris par les États Membres et le système des Nations Unies d'intégrer le développement durable dans le programme, y compris le financement du développement. Sa délégation attend avec intérêt les conclusions du Groupe de travail ouvert et du Comité intergouvernemental d'experts sur le financement du développement durable qui définiront ses objectifs et préciseront une stratégie de mobilisation des ressources existantes et identifieront également de nouvelles sources de financement.

93. Le Brésil se félicite aussi de la conclusion des modalités relatives à la tenue, en Éthiopie en 2015, de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement. Des efforts sont déployés actuellement pour développer des partenariats pour la mise en œuvre de la coopération au service du développement, conformément à une idée naissante qui donne moins d'importance à l'APD qu'à des partenariats de toutes sortes. Cette tendance est vue comme un moyen de compensation des engagements non tenus en matière d'aide publique au développement par le biais de financements soi-disant nouveaux provenant du secteur privé et de fondations philanthropiques comme si l'APD et le financement privé s'attaquaient aux mêmes problèmes, ce qui n'est

pas le cas. Alors que les objectifs de développement durable exigent des financements plus variés, l'aide publique au développement n'est pas moins indispensable et devrait être étendue pour compenser la baisse de la demande mondiale et des flux de capitaux privés. Les pays développés qui n'ont pas encore tenu leurs engagements internationaux doivent le faire d'ici à 2015, en particulier en ce qui concerne l'allocation de 0,7 % de leur produit national brut aux pays en développement. Les États Membres doivent surveiller l'utilisation des ressources du secteur privé et autres ressources non budgétaires pour financer des projets mais ceci ne doit pas être au détriment des ressources ordinaires consacrées au développement. Les donateurs doivent également accroître l'aide publique au développement existante et fixer des calendriers budgétaires permettant d'atteindre les niveaux convenus d'aide aux pays en développement.

94. Par souci d'efficacité de l'aide, le report des engagements relatifs à l'aide publique au développement non tenus doivent prendre en considération le programme de développement pour l'après-2015. À une époque où les taux d'intérêt sont bas, des paramètres plus objectifs de mesure des conditions favorables des prêts consentis aux pays en développement éviteraient que ces prêts soient comptés comme aide publique au développement. Le document final de la Conférence Rio+20 reste la feuille de route du programme de développement pour l'après-2015 sur la base d'un consensus intergouvernemental.

95. **M. Percaya** (Indonésie) dit que, en dépit des avantages acquis grâce aux objectifs du Millénaire pour le développement, plus d'un milliard de personnes vivent encore dans la pauvreté et connaissent la faim. La croissance, l'absence d'exclusion, l'équité, la prospérité et la durabilité sont indispensables pour assurer à la prochaine génération un avenir meilleur. Alors que le processus des OMD arrive à son terme, le développement durable doit être le principe fondamental qui oriente le développement au-delà de 2015. Le programme de développement pour l'après-2015 doit renforcer l'engagement mondial de mettre fin à la pauvreté et de parvenir au développement durable et comprendre un objectif relatif à des niveaux minima d'emploi et de protection sociale, essentiels pour assurer l'équité sur le plan économique et maîtriser la pauvreté. Il souligne la nécessité d'une réforme de l'architecture économique mondiale et du renforcement des moyens de mise en œuvre,

notamment en ce qui concerne le financement du développement, le transfert de technologie et le commerce équitable. L'objectif 8 sur la conclusion d'un partenariat mondial en faveur du développement est le maillon faible des OMD. Les pays développés doivent prendre l'initiative de construire ce partenariat et les pays en développement doivent mettre en œuvre des plans susceptibles de le faire progresser. Le principe des responsabilités communes mais différenciées doit avoir sa place dans le programme de développement pour l'après-2015.

96. Le forum politique de haut niveau est l'institution mondiale capable de donner une direction, des orientations politiques et de faire des recommandations pour le développement durable. La déclaration ministérielle du forum devrait avoir un caractère politique et tenir compte des préoccupations de tous les pays. Les efforts de renforcement du Conseil doivent se poursuivre car il aura un rôle clef à jouer dans la mise en œuvre des objectifs de développement durable.

97. **M<sup>me</sup> Čolaković** (Bosnie-Herzégovine) dit que son gouvernement a intégré les indicateurs et les cibles des objectifs du Millénaire pour le développement dans sa stratégie de développement à moyen terme pour la période 2004-2007. Sur 67 cibles, 22 ont été atteintes et 9 le seront probablement. S'il y a eu des reculs suite à la crise financière et économique mondiale, il est également vrai que certaines manquaient de réalisme. Il conviendra d'en tenir compte dans le programme de développement pour l'après-2015. Tous les objectifs et leurs cibles sont interdépendants et une approche holistique s'impose. En tant que candidat potentiel comme membre de l'Union européenne, la Bosnie-Herzégovine compare ses progrès vers la réalisation des objectifs de développement avec les normes de l'Union européenne qui sont mieux connues dans son pays que les objectifs du Millénaire pour le développement. Le programme de développement pour l'après-2015 représente une occasion de changer le rythme actuel du développement et d'accroître la prospérité économique, mais il faudra des moyens de financement suffisants et prévisibles pour atteindre les objectifs de développement durable. Le nouveau programme doit prendre en considération les enseignements tirés des efforts déployés pour réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement. Sa mise en œuvre devra tenir compte des facteurs économiques, sociaux, culturels, géographiques et climatiques de chaque pays.

98. Les changements climatiques sont un problème fondamental du développement durable. La Bosnie-Herzégovine a récemment été frappée par une catastrophe naturelle sans précédent lorsque de fortes chutes de pluie ont causé des inondations et des glissements de terrain. Un million de personnes ont été touchées, comme en Croatie et en Serbie voisines. L'équipe de pays des Nations Unies a collaboré avec les institutions de Bosnie-Herzégovine pour venir en aide à ceux qui en avaient besoin. Le coût de la catastrophe étant estimé à plus de 2 milliards d'euros pour la Bosnie-Herzégovine seule, elle encourage tous les pays et organisations bailleurs de fonds à participer à la conférence des donateurs qui se tiendra à Bruxelles le 16 juillet. Même dans les pays développés, les groupes de population les plus vulnérables représentent 90 % des victimes des catastrophes naturelles. Il sera donc prioritaire de s'attaquer aux changements climatiques dans le programme de développement pour l'après-2015.

99. **M. Rosenthal** (Guatemala) dit que les objectifs du Millénaire pour le développement ont servi de base ces dernières années au programme de développement de son gouvernement et aidé également à sensibiliser l'opinion publique aux problèmes du développement. Cette sensibilisation est indispensable pour parvenir à un développement économique plus inclusif et participatif, en vue de changer les schémas historiques de l'inégalité de la répartition de la richesse. Les conséquences sociales et politiques d'un tel changement risquent de se heurter à une résistance idéologique ou autre – d'où la nécessité d'accords consensuels sur l'importance et la portée des politiques requises.

100. En ce qui concerne le mécanisme d'examen du programme de développement pour l'après-2015, le Guatemala donne la priorité à la mise en place de systèmes d'examen et de responsabilisation plus rigoureux prenant en compte les enseignements tirés du processus de mesure des OMD et renforçant les capacités statistiques nationales, en particulier celles des pays en développement. Le passage au cadre plus complexe d'objectifs de développement durable donnerait une occasion de revoir les définitions traditionnelles du développement et de la pauvreté; le principal défi à relever serait donc de favoriser une croissance économique inclusive qui diminue la pauvreté et l'inégalité. Le nouveau modèle de développement doit aussi tenir compte des générations

futures en assurant la viabilité de l'environnement. Il faudra un partenariat mondial renforcé dont la portée irait plus loin que l'objectif 8. À ce propos, il rappelle que la majorité des pauvres du monde vivant dans les pays à revenu moyen, la coopération internationale doit prendre en considération les problèmes particuliers de ces pays. Sa délégation est confiante que la déclaration conjointe que vont adopter le Conseil et le forum à la fin de ce débat fera progresser le processus pour l'après-2015.

101. **M. Mukerji** (Inde) dit que le programme de développement pour l'après-2015 doit être tourné vers l'avenir sans pour autant ignorer les réalités existantes et les changements intervenus dans le monde. Si l'objectif 1 a été atteint plus tôt que prévu, 1,3 milliard de personnes vivent encore dans une abjecte pauvreté, connaissent la faim, leurs besoins élémentaires ne sont pas satisfaits, elles n'ont pas accès à l'éducation et aux soins de santé et l'inégalité des sexes pose des problèmes politiques décourageants. De plus, la différence des revenus entre pays développés et en développement s'est creusée au cours des 25 dernières années.

102. À une époque où l'inégalité dans la consommation des ressources mondiales est flagrante, la gouvernance du monde doit être au cœur du programme de développement pour l'après-2015. Les pays en développement, qui ont peu d'influence sur le façonnement des règles et règlements de la gouvernance mondiale, ont néanmoins été obligés de s'y conformer et de subir les conséquences d'inégalités de plus en plus marquées. Lors de son passage au nouveau programme de développement, la communauté internationale doit régler le déficit de la démocratie. Le principe des responsabilités communes mais différenciées doit sous-tendre les efforts de réforme de la gouvernance mondiale.

103. Universalité d'application ne signifie pas application uniforme. Compte tenu de la diversité du monde en matière de développement, le programme universel de développement doit être différencié et tenir compte des capacités diverses des pays développés et en développement. Ce programme doit également montrer qu'il s'écarte du modèle des OMD qui porte sur les symptômes de l'absence de développement au lieu de cibler les moteurs de la croissance et du développement. Le forum politique de haut niveau aura un rôle essentiel à jouer dans ce contexte.

104. **M. Khalil** (Égypte) dit que les objectifs du Millénaire pour le développement ont représenté un pas important vers une approche des efforts de développement international centrée sur le développement humain et fondée sur des résultats. Même s'il est utile que ces objectifs reconnaissent l'importance de la pauvreté et mettent l'accent sur le développement humain, ils ne vont pas assez loin parce qu'ils sont assez silencieux au sujet des stratégies nécessaires pour relever les défis du développement.

105. L'accent mis sur l'assistance au développement à des conditions favorables, caractéristique d'une opinion mondiale centrée sur les donateurs, a dominé le débat sur le développement. Pour les pays en développement, l'accès aux marchés et à la technologie au service de leur développement a été beaucoup plus important que l'aide étrangère. Il est impératif de remédier aux règles injustes de l'économie mondiale d'aujourd'hui qui empiètent sur l'espace politique limité dont disposent les pays en développement. Il faut mettre en place un cadre susceptible de modifier les paramètres de l'ordre économique international à l'appui du développement. L'établissement d'un environnement international permettant à chaque pays de poursuivre ses objectifs de développement avec les politiques de son choix doit être l'objectif stratégique du programme de développement pour l'après-2015. Les partenariats, entre les secteurs privé et public en particulier, doivent être redynamisés pour mieux faire avancer le programme de développement durable. En outre, les réformes systémiques à entreprendre au niveau international doivent être formulées sous forme d'engagements explicites dans le cadre du Groupe des Sept, du Groupe des Huit et du Groupe des Vingt, et aller au-delà des généralités de l'objectif 8. Aucun pays ne devrait être un refuge sûr pour des fonds illicites et aucun pays ne devrait être empêché d'honorer ses engagements en matière de rééchelonnement de sa dette à cause de la spéculation de ce que l'on appelle les fonds vautours. Les gouvernements doivent assumer leurs responsabilités communes mais différenciées au lieu d'en charger le secteur privé ou la société civile.

106. Étant donné que des examens sérieux des progrès accomplis en matière de développement durable pourraient accélérer son avancement, les États Membres doivent donner au forum politique de haut niveau la possibilité de s'acquitter de son mandat qui est de servir de mécanisme d'examen de la mise en

œuvre du programme de développement pour l'après-2015, y compris les moyens de son application. Il faut donc concevoir à cette fin un mécanisme d'examen efficace et énergique. Sa délégation se félicite de la préparation du Prototype de rapport sur le développement durable mondial. Ce rapport doit avoir une portée mondiale; il doit porter à la fois sur les sciences naturelles et sociales et comprendre une analyse de l'exécution des engagements relative aux moyens de leur mise en œuvre. Le forum doit également conserver les meilleures traditions de la Commission du développement durable, notamment son caractère inclusif et la participation de la société civile. Enfin, un examen approprié du rôle des partenariats entre plusieurs parties doit être effectué parallèlement à celui des fonctions du forum, sinon intégré dans celles-ci.

107. **M. Mnatsakanyan** (Arménie) dit que sa délégation est tout à fait favorable au caractère inclusif du processus de transition des objectifs du Millénaire pour le développement à ceux de développement durable. En même temps, il souligne que seuls des résultats concrets et une nette amélioration des conditions de vie de tous les peuples détermineront le degré de réussite du programme de développement. À cet égard, le rapport du Comité des politiques de développement devrait être considéré comme un avertissement.

108. L'Arménie était membre du groupe initial de 50 pays chargé de mener des consultations nationales au sujet du programme de développement pour l'après-2015. En 2012, son gouvernement a constitué un groupe spécial pour l'après-2015 et dirigé des discussions thématiques sur des problèmes essentiels tels que les jeunes, les femmes, le handicap et l'inégalité, les groupements de femmes et la santé, la sécurité alimentaire et la nutrition. Sur la base des résultats de ces débats, un certain nombre de domaines prioritaires ont été identifiés, notamment la croissance et l'emploi, la paix et la sécurité, le renforcement du partenariat social et la viabilité de l'environnement. Ces consultations ont attiré un large éventail de parties concernées aux niveaux national et international. Les résultats de ce processus ont été consignés dans un rapport produit par l'Organisation des Nations Unies, le Ministère de l'administration territoriale et le Centre international pour le développement humain et il est disponible en ligne.

109. La priorité doit être donnée à l'échange au niveau régional. Dans cet esprit, l'Arménie va accueillir, en octobre, un atelier régional sur le renforcement de la gouvernance et des capacités de développement durable dans les pays à économie en transition. Cet atelier regroupant des parties prenantes multiples, organisé conjointement par le Département des affaires économiques et sociales, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et d'autres entités, contribuera à l'intégration des priorités régionales dans le programme de développement pour l'après-2015. L'Arménie est prête à partager les résultats de la conférence avec la communauté plus large des Nations Unies.

110. **M. Wahnnon Ferreira** (Cabo Verde) dit que son pays est en bonne voie pour réaliser la plupart des OMD, ce qui est remarquable pour un petit État insulaire en développement qui n'a pas de ressources naturelles. Cependant, les progrès déjà accomplis par le Cabo Verde risquent d'être compromis par les effets conjugués de la crise financière, de l'augmentation du coût des produits alimentaires et du pétrole et par son statut récent de pays à revenu moyen. Se félicitant de la tenue prochaine au Samoa de la troisième Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement, il souligne que la communauté internationale doit avoir la volonté politique de faire face aux changements climatiques, acte de solidarité vital pour la survie des petits États insulaires en développement, incapables de lutter seuls contre les effets dommageables des phénomènes climatiques. Enfin, il demande la construction de sociétés justes et inclusives, garantissant le développement comme un droit de chaque citoyen et met en garde contre l'interruption du processus de développement dans les petites économies en transition.

111. **M. Petersen** (Danemark) dit que, si les pays ont ouvert la voie à un programme de développement ambitieux et axé sur la transformation pour l'après-2015, il ne faut pas pour autant oublier ce qu'il reste encore à faire dans le cadre des OMD. Malgré leur impact remarquable, les progrès ont été inégaux et il y a encore des problèmes considérables. Il faut redoubler d'efforts pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement avant 2015, et son pays est tout à fait déterminé à le faire. Pendant plus de 30 ans, le Danemark a fourni plus de 0,7 % de son revenu national brut pour l'aide au développement, qui se situe actuellement à 0,83 %.

112. Afin d'obtenir des résultats durables, le programme de développement pour l'après-2015 doit comprendre les trois dimensions du développement durable, en tenant compte que la paix et la stabilité sont aussi nécessaires pour assurer le développement durable et éliminer la pauvreté que la bonne gouvernance et l'état de droit. La nature du Conseil qui regroupe de multiples parties concernées le met dans une situation optimale pour équilibrer les trois dimensions du développement durable. Il doit tirer parti de sa force de forum capable d'assurer la coordination à l'échelle du système et d'éviter tout double emploi au sein du système des Nations Unies.

113. Le Danemark appuie le mandat du forum politique de haut niveau en ce qui concerne le suivi et l'examen de la mise en œuvre du programme de développement pour l'après-2015. Il est capital que le mécanisme d'examen soit rigoureux, complet, transparent et inclusif, qu'il implique toutes les parties concernées, veille au respect de l'obligation redditionnelle et soit une tribune pour partager les meilleures pratiques et les leçons apprises. Les mécanismes comparables existants pourraient servir de modèle à celui-ci. En outre, le Rapport sur le développement durable mondial pourrait servir à renforcer l'interface science-politique. S'il est vrai qu'il repose sur des connaissances scientifiques solides, le rapport devrait être orienté vers l'action politique, ajouter de la valeur et éviter de faire double emploi avec d'autres évaluations.

114. **M. Haniff** (Malaisie) dit que le forum politique de haut niveau doit comporter un certain nombre d'éléments clefs pour ouvrir la voie à un programme de développement ambitieux pour l'après-2015. Tout d'abord, le débat de haut niveau du forum doit donner une direction politique enracinée dans des connaissances scientifiques solides et accélérer le processus décisionnel mondial. Deuxièmement, le forum doit faciliter l'intégration d'un apport scientifique plus important dans les politiques internationales. Troisièmement, le forum doit être le catalyseur du renforcement du partenariat mondial pour le développement durable, avec l'appui du système des Nations Unies et des autres parties concernées. Quatrièmement, il doit servir de centre principal pour l'examen global et intégré des problèmes mondiaux. Cinquièmement, les thèmes du forum doivent prendre en compte les trois dimensions du développement durable et contribuer à leur intégration à tous les

niveaux. Sixièmement, le forum ne doit pas se borner à un débat mais plutôt avoir le pouvoir de prendre des décisions. À ce propos, il devrait décider de la portée et de la méthodologie du Rapport sur le développement durable mondial à la fin de sa présente session. Septièmement, le forum doit faire des recommandations sur la façon dont les objectifs de développement durable pourraient être appliqués plus efficacement. Huitièmement, des questions essentielles de développement, comme les moyens de mise en œuvre, doivent occuper une place prépondérante dans ses structures. Neuvièmement, le forum doit faire le point des enseignements tirés de la Commission du développement durable et en adopter les éléments positifs, en particulier son ouverture d'esprit à la participation des grands groupes. Les échanges entre partenaires multiples doivent refléter un équilibre géographique, comprendre des groupes d'experts et des instituts de recherche du monde du Sud.

115. **M. Dabbashi** (Libye) dit que, en dépit des progrès accomplis pour atteindre les OMD, beaucoup de pays ont encore des difficultés pour tenter de respecter le délai de 2015, en raison notamment de l'instabilité politique et sécuritaire et de la diminution de l'aide publique au développement. L'élimination de la pauvreté et les OMD qui doivent encore être atteints – en particulier l'objectif 8 relatif à un partenariat mondial pour le développement – devraient donc avoir une place prééminente dans le programme de développement pour l'après-2015. De plus, le droit au développement et le principe des responsabilités communes mais différenciées doivent constituer la base des efforts mondiaux présents et futurs de développement. Il incombe à la communauté internationale de fournir de nouvelles ressources financières, suffisantes et prévisibles, d'assurer le transfert de technologie et de renforcer les capacités des pays en développement afin d'assurer une voie plus durable au développement. À cet égard, il est essentiel aussi de combler le fossé technologique entre pays développés et en développement. La réussite du programme de développement pour l'après-2015 exige que des progrès concrets soient enregistrés au niveau des moyens de mise en œuvre, du financement et de la technologie.

116. Les changements climatiques constituent l'un des principaux obstacles au développement durable; les pays en développement continuent à souffrir de manière disproportionnée de leurs répercussions, et ils

mettent en péril l'existence même de certains États. Les négociations sur les changements climatiques au titre de la Convention-cadre des Nations Unies y relative doivent donc se poursuivre sans retard et les pays doivent travailler de concert pour lutter contre ces changements et réduire les émissions.

117. La désertification, l'érosion des sols et la sécheresse sont des phénomènes liés aux changements climatiques et compromettent le développement durable dans de nombreux pays en développement, y compris le sien. La plupart des régions sujettes à la désertification, qui a entraîné l'érosion d'un pourcentage très inquiétant de terres arables, sont situées dans le monde en développement où, selon les estimations, chaque année les pertes de production s'élèvent à 15 milliards de dollars. Le programme de développement pour l'après-2015 devra aborder ces problèmes et promouvoir l'utilisation rationnelle des terres.

118. **M. Oguntuji** (Nigéria) dit que le cadre qui va succéder aux OMD doit être orienté vers la promotion d'une croissance économique inclusive et équitable, tout en veillant à une gestion prudente des ressources naturelles. Conscient de ces problèmes, le Nigéria a entrepris des consultations, organisé des réunions d'experts et procédé à une enquête nationale afin d'élaborer un cadre national de mise en œuvre inclusif. Le succès du programme de développement pour l'après-2015 dépendra de sa capacité à traiter les problèmes qui n'ont pas été abordés dans le cadre des OMD. La formulation du nouveau programme de développement doit rester inclusive de façon à ce qu'il aborde les réalités du développement et non des hypothèses rhétoriques, avec l'avantage supplémentaire de renforcer son appropriation par les communautés dans le monde entier. Le Nigéria organisera un sommet présidentiel sur les OMD et le programme de développement pour l'après-2015 en vue de suivre les efforts déployés au niveau local pour mettre en évidence les aspirations des citoyens pour la période post-OMD.

119. Étant donné la quantité décourageante de ressources nécessaires pour financer le programme de développement pour l'après-2015, il est impératif d'établir des mécanismes concrets de financement. À cette fin, le Nigéria met l'accent tant sur la mobilisation de ressources intérieures que sur les partenariats internationaux. Un programme efficace de développement durable devrait donner des moyens

d'incitation à la mobilisation de ressources intérieures aux niveaux national et sous-national assortis d'indicateurs clefs pour déterminer la part des revenus mobilisée par rapport au produit intérieur brut. Beaucoup de pays en développement étant tributaires des exportations de produits de base et vu la nécessité d'accroître la valeur ajoutée, une ventilation des revenus générés secteur par secteur pourrait figurer dans le nouveau programme.

120. Il ne faut pas sous-estimer le besoin d'indicateurs appropriés pour mesurer correctement le développement durable. Les mesures traditionnelles du bien-être de l'homme comme le produit intérieur brut et le produit national brut n'en donnent qu'une idée partielle du fait qu'elles ne prennent pas en considération de manière adéquate les actifs non commercialisés, le capital humain et certaines ressources naturelles. En réalité, si l'on prend son PIB comme base de son économie, le Nigéria est récemment devenu l'économie la plus importante d'Afrique. Cependant, traduire cet acquis en une amélioration notable des conditions de vie de sa population reste un défi que son gouvernement s'efforce de relever. Étant donné l'insuffisance des mesures économiques traditionnelles, le Nigéria demande un examen des indicateurs de développement durable existants afin d'évaluer exactement les progrès accomplis pendant la période suivant les OMD. Des mesures spéciales devraient également être inscrites dans le cadre pour l'après-2015 afin de tenir compte des problèmes spécifiques de quelques groupes de pays, en particulier les petits États insulaires en développement, les pays sans littoral et montagneux et les pays les moins avancés.

121. **M. Mesali** (Sierra Leone) dit que les OMD ont eu une importance cruciale pour relever les défis aux dimensions multiples du développement économique, du développement social et de la protection de l'environnement. Malgré les progrès considérables accomplis dans la réalisation des objectifs, les inégalités augmentent, en particulier en Asie du Sud et en Afrique subsaharienne, où les populations sont confrontées à l'insécurité alimentaire, à la malnutrition et à un accès insuffisant aux soins de santé, à l'éducation et à l'eau. Certains des objectifs ont été conçus de manière générique, sans tenir compte du caractère hétérogène des différents groupes de pays du monde en développement. L'incapacité de prendre ces besoins spécifiques en considération risque de

compromettre la crédibilité du programme de développement pour l'après-2015.

122. Les pays en développement restent toujours les plus touchés par les effets néfastes des changements climatiques, d'où la nécessité d'une intervention internationale d'urgence. Le chômage des jeunes doit aussi être une priorité politique fondamentale, en raison surtout de la proportion élevée de la population mondiale qu'ils représentent.

123. La marginalisation des jeunes a été l'un des facteurs à l'origine du conflit de son pays qui a duré 11 ans. Le cadre actuel de développement national adopté par son gouvernement, lancé en 2013, donne la priorité à l'autonomisation des jeunes et à la création d'emplois, dans le but de construire un avenir durable pour tous les citoyens en faisant face au déclin économique du pays. La Sierra Leone poursuit également ses efforts pour intégrer les problèmes concernant les femmes dans le programme général de développement en vue d'accélérer ce développement.

124. Le nouveau programme devrait comprendre des objectifs concis, faciles à appréhender, mesurables et adaptés aux besoins de tous. À cet égard, les objectifs de développement durable devraient s'appuyer sur les moyens nécessaires à leur réalisation et sur la coopération internationale pour aider les pays en développement à mettre en œuvre leurs programmes de développement national. Les États en étant à des stades de développement différents, les objectifs doivent tenir compte de la situation, des capacités et des priorités de chaque pays, et éviter une approche unique.

125. **M. Silva** (Sri Lanka) dit qu'une coopération efficace et responsable au service du développement faciliterait la conception et la mise en œuvre d'un programme inclusif de développement pour l'après-2015 allant plus loin que les OMD pour assurer le développement durable. Ce programme doit prévoir notamment une croissance économique rapide, soutenue et sans exclusion, le plein emploi et la viabilité de l'environnement. La Déclaration de Colombo sur la jeunesse, adoptée par la Conférence mondiale de la jeunesse qui s'est tenue à Sri Lanka en mai 2014, a reconnu que la coopération internationale doit compléter les efforts nationaux des pays en développement pour parvenir au plein emploi, pour les jeunes en particulier. L'accent mis par son pays sur les jeunes et l'égalité des sexes fait partie intégrante de sa stratégie de développement en reconnaissant le rôle des

jeunes comme moteurs de la consommation et de la production durables.

126. En dépit des ravages causés par un conflit terroriste prolongé, du tsunami de 2004 dans l'océan Indien et des crises alimentaire, énergétique et financière mondiales, Sri Lanka a atteint plusieurs des OMD et est passé de la catégorie des pays à faible revenu à celle des pays à revenu moyen, enregistrant un taux de croissance de son PIB de 6 % à 7,2 % au cours des trois années précédentes. La coopération pour le développement joue un rôle important dans les pays à revenu moyen qui se heurtent à des problèmes spécifiques et restent vulnérables aux chocs économiques externes. Afin de poursuivre leur croissance économique, ces pays ont besoin d'une culture tournée vers l'avenir, favorable à une croissance s'appuyant sur la technologie.

127. **M. Diskin** (Association internationale des conseils économiques et sociaux et institutions similaires) dit que, pour assurer l'efficacité du programme de développement pour l'après-2015, celui-ci doit s'inspirer des principes d'inclusion, de viabilité et de résilience en période de crise. Toutefois, le nombre d'objectifs du nouveau programme pourrait limiter les possibilités d'atteindre le degré escompté de développement humain. Son organisation recommande donc une approche globale plus intégrée au renforcement des synergies entre les différentes dimensions du programme. La réduction des inégalités, le renforcement des droits de l'homme et la démocratie participative sont des défis qu'il faudra relever dans le cadre du nouveau programme afin d'en garantir l'efficacité. De son côté, la communauté internationale doit honorer ses engagements en fournissant une aide au développement et en adoptant des mécanismes de financement novateurs.

128. Le programme de développement pour l'après-2015 doit se fonder sur une société civile forte, organisée et déterminée à représenter toutes les couches de la société, y compris les groupes vulnérables. Il doit aussi être plus cohérent et s'adapter aux politiques publiques dans les contextes locaux, régionaux et nationaux. Chaque pays devrait pouvoir appliquer les solutions les mieux adaptées à sa situation, à ses besoins et à ses réalités. M. Diskin préconise l'établissement d'un système comprenant des indicateurs de résultat et d'impact pour suivre les progrès réalisés par les différents pays dans le cadre du programme de développement pour l'après-2015. Son

organisation continuera à assurer l'échange d'expériences et de meilleures pratiques entre les membres des conseils économiques et sociaux du monde entier afin de contribuer au traitement des principaux problèmes de développement des 15 prochaines années.

129. **M<sup>me</sup> Balashova** (Association russe de la sclérose en plaques) déclare que son organisation a pour mission d'améliorer la qualité et les conditions de vie des personnes souffrant de la sclérose en plaques et de leur famille dans la Fédération de Russie. Au cours des cinq dernières années, le taux des diagnostics a considérablement augmenté dans son pays. En réponse au mécontentement généralisé des patients pour les soins médicaux qu'ils reçoivent, son organisation a lancé un projet de mise en place d'un système de suivi des soins de santé afin d'améliorer l'efficacité de leur financement en Russie. La contribution et le savoir-faire de la communauté internationale étant indispensables pour assurer la réussite du système, elle propose la création d'un forum pour l'échange de ces compétences au niveau de l'Organisation des Nations Unies et demande aux organisations non gouvernementales intéressées d'y participer.

130. **M. Cavalieri** (Confédération mondiale de la bijouterie) dit que l'organisation, qui représente les industries des mines et du diamant, a intégré les OMD dans ses activités régulières au cours des 10 dernières années. De plus, elle a lancé plusieurs campagnes de sensibilisation et des programmes de formation pour faciliter l'intégration des objectifs et promouvoir la responsabilité sociale des entreprises à chaque étape des opérations quotidiennes de ses membres dans le monde entier. Ardent défenseur du processus de Kimberley, la Confédération a également contribué activement à la lutte contre les « diamants du sang ». Elle se propose de continuer avec ses affiliés à se pencher sur ces problèmes dans le contexte de la formulation et de l'adoption prochaine du programme de développement pour l'après-2015.

131. **M. Parmegiani** (Légion de la Bonne Volonté) dit que, si les États membres et les entités à partenaires multiples ont régulièrement œuvré pour concevoir et mettre en œuvre des approches imposées d'en haut, il appartient à la société civile de susciter un élan partant de la base afin de favoriser le changement de paradigme nécessaire pour parvenir à l'avenir que nous voulons tous. Pendant plus de six décennies, la Légion de la Bonne Volonté, organisation non

gouvernementale brésilienne dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social, a investi dans un cadre cohésif qui promeut l'éducation dans un esprit œcuménique total, clef du développement des citoyens et de la préparation des nouvelles générations à une société plus solidaire et viable. Elle a pour objectif de promouvoir un modèle d'éducation capable d'engendrer des dirigeants solidaires en autonomisant à la fois le cerveau et le cœur. Le programme de développement pour l'après-2015 doit donc mettre l'accent sur une éducation susceptible d'incorporer les problèmes mondiaux appropriés et de favoriser une culture de paix.

*La séance est levée à 20 h 55.*